VOL. XLIII   SAINT-BONIFACE, MANITOBA, MERCREDI, 14 JANVIER 1914   No. 11

ABONNEMENTS

Canada............ $1.00 par année
Etats-Unis........ 1.50 " "
Europe............ 2.50 " "

TARIF DES ANNONCES

1ère insertion, par ligne.... 12 cents
Chaque insertion subséquente 8 "

N.B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

REDACTEUR-EN-CHEF: NOEL BERNIER

LE MANITOBA
EST PU[...] ET IMPRIME
TOUS L[...]CREDIS
P[...]
ANT. GAU[...]
IMPRIMEUR

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie devront être adressées :
LE MANITOBA
48 Avenue Provencher
Saint-Boniface, Manitoba.
Téléphone: Main 3377.

FEU SIR JOSEPH DUBUC

C'est avec une douloureuse surprise que nous avons tous appris, jeudi dernier, le décès de sir Joseph Dubuc. Il y a quelques semaines seulement, accompagné de Lady Dubuc et de Mademoiselle Dubuc, il partit pour la Californie, apparemment en bonne santé. Mais à l'âge de soixante-treize ans, la santé est capricieuse et la constitution est affaiblie. Une brève maladie a emporté notre éminent compatriote, qui est mort à Los Angeles, entouré de son épouse dévouée et de sa fille.

Sitôt prévenus par le télégraphe, M. A. J. H. Dubuc, et Madame J. H. Bourgouin, fille de l'honorable juge-en-chef, partirent pour les Etats-Unis où ils rencontrèrent Lady Dubuc et Mademoiselle Dubuc à (Saint-Louis), et tous ensemble arrivèrent à Winnipeg mardi matin, avec la dépouille mortelle.

Le deuil est grand parmi nous; à Saint-Boniface des drapeaux à mi-mat sur les édifices publics, au palais épiscopal, sur nos institutions, sur nos résidences, disent la sympathie qui va à la famille dans sa lourde épreuve. A Winnipeg, les édifices de la Cour portent pavillon en berne. Mardi matin, l'honorable juge-en-chef Mathers et les honorables juges Perdue et Macdonald ont commenté, de sur le Banc, la carrière toute d'honneur et de devoir de feu sir Joseph Dubuc.

* * *

Lors du retrait d'office de l'honorable juge-en-chef, nous écrivions ces lignes, qui retrouvent bien leur place dans cette esquisse :

"Le juge Dubuc personnifiait dans notre magistrature cette époque déjà lointaine où toute une pléiade d'hommes éminents organisèrent la province et lui donnèrent son status dans la Confédération. Malgré le talent et la fébrile activité de ceux qui tiennent aujourd'hui le milieu de la scène, on ne peut oublier les pionniers de la vie civile de l'Ouest canadien, ces hommes courageux qui vinrent ici vers 1870 et qui, d'une vaste prairie déserte et sauvage firent sortir une entité politique, munie de gouvernement, de cours de justice, d'institutions municipales et de tout le rouage administratif.

"M. Dubuc a débuté dans ces temps difficiles, souvent troublés par le heurt des races et des religions et il a été un facteur d'apaisement, d'ordre et de progrès."

* * *

Pour la population française de l'Ouest, la perte est particulièrement sensible. Nous connaissions tous depuis longtemps cet homme sympathique; il était l'un des nôtres; sa famille était l'une des nôtres.

Sir Joseph faisait partie d'une génération d'hommes publics qui dirigèrent longtemps avec honneur le groupe français du Manitoba et qui sont presque tous descendus dans la tombe aujourd'hui. C'est la réflexion qui court sur toutes les lèvres, au milieu de nous, depuis quelques jours.

A Lady Dubuc, la compagne dévouée et affectueuse de l'illustre défunt nous présentons nos profondes condoléances; elle a été la femme forte de l'Evangile à travers toute la carrière de son époux. Nous présentons aussi nos sympathies aux enfants de sir Joseph : MM. A. J. H. Dubuc, de Winnipeg; M. le docteur Gustave Dubuc, de cette ville; M. Lucien Dubuc, avocat, d'Edmonton; MM. Albert et Antonin Dubuc, avocats, de Winnipeg; Madame Bourgouin, épouse de M. J. H. Bourgouin; Madame Coupal, épouse de M. François Coupal, Madame Molloy, épouse de M. Thomas Molloy; Madame Cottingham, épouse de M. H. Cottingham, de Winnipeg; Mademoiselle Jeanne Dubuc.

Sir Joseph Dubuc avait vu le jour à Sainte-Martine, province de Québec, le 26 décembre 1840. Ses parents, Joseph Dubuc et Euphémie Phoebée Garand étaient d'origine normande; les ancêtres étaient venus au pays dès 1682 et s'étaient établis dans la région de Longueuil.

Après avoir fait ses études au collège de Montréal, chez les Pères de Saint-Sulpice, le jeune Dubuc prit ses degrés à la Faculté de Droit de l'Université McGill. C'était en 1869.

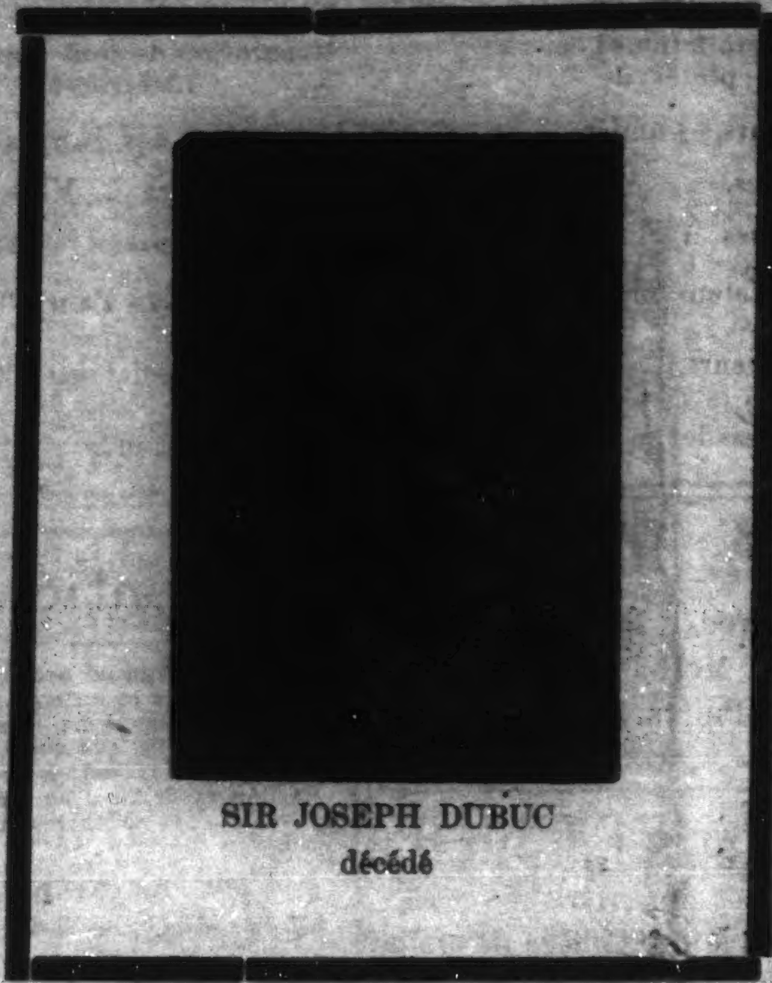
Le jeune avocat se livrait depuis quelques mois à l'exercice de sa profession lorsqu'il fit la rencontre à Montréal de M. l'abbé Ritchot, qui était rendu à la Rivière-Rouge depuis 1862. M. Ritchot dont le rôle était déjà saillant, et qui savait discerner les hommes, conseilla au jeune avocat de venir se fixer au Manitoba; le curé de Saint-Norbert, en agissant ainsi, répondait au désir de Mgr Taché, qui avait besoin de laïques instruits et dévoués; il espérait aussi que la nouvelle recrue trouverait un avantage légitime dans son pays d'adoption. N'est-ce pas que le vieux Mgr Ritchot, que nous avons tous connu, vit juste ce jour-là, et que son conseil était bon ?

M. Dubuc arriva au Fort Garry en 1870; il avait voyagé en chemin de fer, en bâteau et en simple voiture pendant plus de quinze jours.

En décembre de la même année, il fut élu député de la Baie St-Paul à la législature. Entre temps, le jeune député, qui avait fait du journalisme à Montréal, collabora au *Métis*, l'organe de la population française de l'Ouest.

En 1872, au cours d'une élection où il appuyait Donald A. Smith, par la suite devenu lord Strathcona, il fut menacé à la pointe du pistolet par des adversaires, et plus tard dans la campagne, violemment assailli et laissé pour mort sur la rue Main. Temps mouvementés, où les opinions coûtaient cher parfois et où les caractères devaient avoir de la trempe.

En 1873 le député de la Baie Saint-Paul était fait membre du Conseil du Nord-Ouest; et en 1874, il était nommé Procureur-Général dans le cabinet de l'hon. M. Girard. De 1875 à 1878, il fut à la fois Orateur de l'Assemblée Législative et avocat de la Couronne. Puis, en 1879, le comté de Provencher l'envoyait aux Communes du Canada à titre de député conservateur appuyant la politique de sir John A. Macdonald. Le 13 novembre de la même année, le gouvernement fédéral l'appelait à la magistrature. En août 1903, le juge Dubuc était fait


SIR JOSEPH DUBUC
décédé

juge-en-chef de la province en remplacement du juge Killam, appelé à la Cour Suprême à Ottawa.

Le 13 novembre 1909 l'honorable juge-en-chef Dubuc prenait sa retraite, après avoir exercé la magistrature pendant trente ans.

Nous nous rappelons bien cette matinée de novembre. Tout le barreau avait été invité à se rendre à la Cour des assises pour onze heures. Le juge-en-chef démissionnaire entra dans la salle accompagné de ses collègues, qui prirent place avec lui sur le banc. Quelques minutes plus tard le lieutenant-gouverneur, sir Daniel McMillan, apparut sur le seuil de la porte, et fut invité par le corps judiciaire à prendre place avec les juges. Tour à tour, les juges et les représentants attitrés de la profession légale prirent la parole. Le procureur-général de la province offrit au juge sortant de charge, au nom du gouvernement, le fauteuil de la Cour du Banc-du-Roi attribué au juge-en-chef. La Société du Barreau fit présentation d'un portrait à l'huile de l'Honorable M. Dubuc lui-même. Le lieutenant-gouverneur, sir Daniel McMillan, nous en avons conservé le souvenir, fit l'un des meilleurs discours. "C'est la première fois, dit-il, que je monte sur le Banc, et ce sera probablement aussi la dernière. Aussi j'en profite pour rendre un jugement. Ce jugement c'est que l'honorable juge Dubuc a utilement et noblement servi ses concitoyens et sa province pendant les trente années de sa magistrature et que tout le pays lui en doit affection et gratitude."

Le juge Dubuc répondit de façon à la fois modeste et touchante à ces discours. Il ne voulut guère accepter les éloges personnels qu'on avait faits de lui. Par contre, il loua le bon esprit du barreau, remercia ses collègues qui l'avaient entouré de leur considération et qui l'avaient suppléé à certaines périodes de maladie; il remercia le représentant de la Couronne qui s'était dérangé pour lui faire honneur, et il déclara au procureur-général de la province et à l'ordre du Barreau que le fauteuil et le portrait à l'huile qu'il venait de recevoir seraient conservés dans sa famille et s'y transmettraient précieusement comme un héritage de reconnaissant souvenir. Accompagné de Madame Dubuc et de Mesdemoiselles Dubuc, le magistrat en retraite partit peu de temps après pour l'Europe, où il fit un assez long séjour, qu'il renouvela du reste deux ou trois fois depuis. Il fit aussi des voyages en Californie et à la Nouvelle-Orléans, ces pays de bon soleil, de chaleur, de verdure et de fleurs. Ces voyages lui plaisaient et il les projetait avec le goût d'un homme qui sent que son travail est fini et qui a bien gagné son repos.

En juin 1912, l'honorable M. Dubuc était fait chevalier de l'Ordre de Saint-Michel et de Saint-Georges. C'était la première fois que cette distinction royale était accordée par la Couronne à un Canadien-français de l'Ouest.

* * *

L'honorable juge Dubuc s'est identifié de bonne heure à toutes les œuvres d'enseignement de cette province. En 1873, il avait occupé le poste de surintendant de l'Education pour la section catholique. Pendant de nombreuses années, il fut vice-chancelier de l'Université de Manitoba.

Plusieurs fois, il remplit les fonctions d'Administrateur de la province durant l'absence du lieutenant-gouverneur en office.

M. Dubuc était un patriote à convictions solides. Il figure naturellement dans la liste de nos anciens présidents de la Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Boniface.

Toujours courtois et bienveillant au tribunal, il apportait à ses relations officielles et sociales, cette affabilité bien française dont le secret, Dieu merci, n'est pas encore perdu, et dont nos familles canadiennes ont su conserver la tradition.

M. Dubuc a fourni une belle carrière judiciaire. Les maîtres de notre jurisprudence louent sans réserve la qualité de son intelligence et l'étendue de son savoir. Une grande perspicacité pour atteindre jusqu'à la vérité et pour apercevoir le *droit* dans le maquis de la procédure, voilà peut-être le trait dominant de sa mentalité. C'est le privilège de l'honnêteté que de continuer à voir clair toujours dans la confusion de plaidoyers contradictoires et dans l'exposition des faits les plus divergents. Le juge Dubuc était bien l'incarnation de ce *vir probus* devant lequel les anciens, malgré leur fruste nature, s'inclinaient avec respect.

Ce sens de la Vérité et de la Justice, il en fit preuve dans un cas que nous voulons noter particulièrement : le célèbre cas de Barrett vs la Cité de Winnipeg. C'était l'examen, par la Cour du Banc de la Reine siégeant en Cour d'Appel, de l'Acte de 1890 abolissant les Ecoles Séparées.—On sait ce qui arriva : les honorables juges Taylor et Bain soutinrent le juge Killam, qui, en première instance avait conclu à la constitutionnalité de la loi. Le juge Dubuc, lui, déclara la loi *ultra vires*.

Mgr Taché apprécia ainsi, dans le temps, cet arrêt de la Cour d'Appel :

> Le juge Dubuc rendit une décision bien différente de celles de ses Honorables Collègues. L'organe du Gouvernement Local a cru pouvoir dire que le juge Dubuc n'avait été inspiré que par ses sentiments catholiques. Ce genre d'argument peut se retorquer avec avantage, mais il est d'autant plus inutile et plus injuste que tout homme de loi peut se convaincre du mérite relatif des jugements rendus par les quatre juges du Banc de la Reine. Il est certain que le juge Dubuc était dans une position bien plus avantageuse que ses Collègues, pour apprécier l'injustice de la loi qui était soumise à leur examen. Il s'était trouvé à Ottawa en 1870; il vint de là à Manitoba, où il fut membre de l'Assemblée Législative et même du Cabinet Provincial, pendant les premières années de l'existence de la Province, pendant précisément que l'on donnait pratiquement les premières interprétations de l'Acte de Manitoba.

Ces paroles de Mgr Taché sont dignes d'un juriste versé dans l'art d'interpréter les textes. Dans toute loi, il y a la *lettre*, qui en forme comme l'enveloppe extérieure; et il y a *l'esprit*, qui en est la substance. Cet *esprit* de la loi se compose du but déclaré du législateur, des circonstances qui ont mis la loi en existence, des interprétations qui en sont données au temps de l'adoption de la loi. Vivent les magistrats et les avocats qui cherchent *l'esprit* des lois au lieu de se renfermer dans la phraséologie, la grammaire, l'épellation et la ponctuation des textes !

C'est pour avoir été ce juge *plausible, logique, raisonnable*, que l'hon. M. Dubuc fut si rarement l'objet de la critique. A part ces qualités, qui tiennent plutôt à l'ordre intellectuel, ce magistrat possédait aussi les autres qualités qui procèdent de l'âme: il était honnête, tout simplement. Et nous nous arrêtons sur ce mot: de longues phrases n'en diraient pas davantage.

A ce jurisconsulte mort il y a huit jours, on pourrait appliquer ce panégyrique saisissant que le chancelier d'Aguesseau faisait, en son temps, d'un collègue décédé : "Compagnons de sa dignité et coadjuteurs de ses travaux, nous avons vu, nous avons connu de plus près, dans ce sage Magistrat, ce fonds de droiture et de probité qui paraissait tellement né avec lui qu'on eut dit qu'il était vertueux non-seulement par choix, mais par une heureuse nécessité..."

Les collègues du juge-en-chef décédé, le barreau, la presse et le public de la province font l'éloge de sa carrière. Cet éloge unanime, c'est une couronne funéraire plus belle que toutes les couronnes de fleurs dont le cercueil est en ce moment couvert; car les fleurs se faneront, mais la mémoire de cet homme de bien vivra au milieu de nous, pieusement conservée, aimée et vénérée.

N. B.

LE SANG GAULOIS

XII

HENRY IV DEVANT PARIS

(1590)

Si le courage est l'une des principales et des plus manifestes qualités de notre race, il en est certainement une autre non moins connue et non moins discutable, qui s'appelle la générosité.

La générosité française vaut, comme intensité, la furie française, et les triomphes de la première ne le cèdent en rien à ceux de la seconde : L'histoire du monde à laquelle notre histoire est si intimement liée, est là pour l'attester... On peut dire qu'en France, la générosité, fait, comme le courage, partie de l'air qu'on y respire.

* * *

Cette qualité qui, sous le nom de bonté fit l'honneur du règne de Louis XII, est demeurée, sous le nom de générosité le plus beau fleuron de la couronne d'Henry IV.

Ce fut la *faute* commise contre les principes élémentaires de l'art des sièges par le Bearnais bloquant Paris en 1590.

Le fondateur de la dynastie des Bourbon, l'admirable soldat d'Arques et d'Ivry ne sut pas pousser jusqu'au bout le rôle d'exterminateur des foules inoffensives.

Paris, étroitement serrée par l'armée royale, mais déterminée à tout souffrir plutôt que d'accepter un roi protestant, endurait, avec un héroïsme farouche, les plus terribles souffrances.

On y était contraint de faire du pain,—nous raconte une chronique du temps,—"avec des vieils ossements des morts, et de la manger... et ainsi la misère et la famine furent telles à la fin," qu'on put compter près de trente mille personnes mortes à la fin du siège. Ainsi parlent les *Mémoires* de Cheverny.

L'assiégeant d'une ville réduite à de telles extrémités pouvait, donc espérer triompher d'un moment à l'autre.

Mais, il manquait certainement au Béarnais la férocité froide qui devait, en 1870, caractériser les grands bombardeurs d'ambulances.

Il ne connaissait que médiocrement le maniement de ces deux armes terribles: la faim, la soif...

Il était incapable, si l'on en juge d'après certains faits probants que nous a conservés l'histoire, d'appliquer la théorie du "moment psychologique."

* * *

Au moment dons, où les conséquences du blocus atteignaient, dans la place investie, le maximum d'horreur, Henri de Bourbon ordonna de recueillir et de nourrir les *bouches inutiles*, c'est-à-dire les malheureux que les défenseurs de Paris expulsaient chaque jour de la ville, sous prétexte que, trop faibles, presque moribonds, ils ne pouvaient plus être d'aucune utilité, au contraire, pour la défence de la place assiégée.

Comme on allait appliquer "les lois de la guerre,"—nous dit Paul Leconte,—à deux paysans qui avaient porté du pain à une poterne, ces malheureux, ayant imploré sa clémence, disant qu'ils n'avaient pas d'autre moyens de gagner leur vie, Henri leur appliqua les lois de l'humanité en leur faisant grâce, et en leur donnant tout l'argent qu'il avait sur lui.

"Le Bearnais est pauvre, ajouta-t-il, s'il pouvait faire mieux, il le ferait..."

Cette générosité bien française allait coûter cher au Bearnais. L'étreinte une fois desserrée, Paris, allégée de son excédent de population, mangea un peu, respira miuex... et l'Espagnol Alexandre Parnèse eut le temps de venir à son secours.

Bientôt Henry IV dut lever le siège devant des forces supérieures, et recommencer à se défendre.

Tel fut le salaire immédiat de sa bonté.

Un mouvement d'humanité compromit sa fortune. La pitié avait primé chez lui tous les calculs militaires et politiques.

Mais s'il en fut puni tout d'abord par un grave échec, il avait prouvé par là qu'il méritait de s'appeler Henri de France, et la France plus tard lui en tint compte.

Elle vit là avec raison un des actes les plus "français" qui honorèrent ses annales, et, le peuple de Paris n'en avait pas encore perdu le souvenir, deux siècles plus tard, quand, au début de la Révolution Française, il obligea toutes les personnes qui passaient sur le Pont-Neuf à saluer respectueusement la statue du "bon roi," le seul dont il paraissait avoir gardé la mémoire.

F. DENISET.

Arrivee a Winnipeg du Corps de Sir Joseph Dubuc

Les Funerailles

Le corps de eu Sir Joseph Dubuc est arrivé à Winnipeg hier matin accompagné de Lady et de Mlle Dubuc et de MM. A. J. H. Dubuc, consul Belge, de Mme Bourgouin, du Dr Dubuc, de M. Lucien Dubuc et de Mme Coupal, qui étaient allés à leur rencontre. A l'arrêt du train se trouvaient de nombreux amis qui ont désiré de cette façon prouver toute leur admiration pour la carrière toute d'honneur du regretté juge-en-chef et leurs sympathies pour la famille éplorée.

Les funérailles solennelles auront lieu à la Cathédrale de Saint-Boniface, jeudi matin à 10 heures. Le cortège funèbre partira de la résidence de Mme Bourgouin, 156 rue Edmonton à 9.30 hrs. a.m.

Les Révérendes Sœurs Grises de l'Hôpital de Saint-Boniface nous prient d'annoncer qu'un service solennel pour le repos de l'âme de feu Sir Joseph Dubuc sera chanté en la chapelle de la Maison Vicariale, vendredi matin à 9 heures. Les parents et amis du défunt sont cordialement invités.

Condoleances

Union Nationale Francaise

L'Union Nationale Française de l'Ouest en réunion hier soir a voté à l'unanimité une suspension de séance en signe de deuil à l'occasion du décès de Sir Joseph Dubuc, le drapeau de lasociété sera mis en berne et une délégation assistera en corps aux funérailles.

Le Club Belge

Le Club Belge dont M. A. J. H. Dubuc, Consul de Belgique, fils de feu Sir Joseph Dubuc est président d'honneur a mis son drapeau national en berne en signe de deuil et comme marque de sympathie à l'occasion de la mort du regretté Sir Joseph Dubuc.

La résolution suivante a été adoptée à l'unanimité:

Proposé par M. Adrien Potvin, secondé par M. Alexandre Larivière.

"Que tous les membres de la société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Boniface ont appris avec un vif regret la mrot de Sir Joseph Dubuc, ex-juge-en-chef de Manitoba, ancien président de la Société Saint-Jean-Baptiste et durant de longues années citoyen de Saint-Boniface. Que la société offre ses condoléances à Lady Dubuc et à la famille éplorée.

"Que copie de cette résolution soit envoyée à la famille et à la presse."

12 janvier 1914.

"Le Conseil de la Cité de Saint-Boniface a appris avec un vif chagrin la mort si imprévue d'un de ses anciens et de ses plus distingués citoyens, dans la personne de Sir Joseph Dubuc, ex-juge-en-chef de la Province du Manitoba, et désire offrir à la famille éprouvée ses plus profondes sympathies, et que copies de cette résolution soient transmises à la famille Dubuc, ainsi qu'à la presse.

"Et en marque de sympathie, que les bureaux de la Ville soient fermés le jour de ses funérailles, jusqu'à midi, et que le Greffier reçoive instructions de faire mettre le pavillon en berne, et qu'il envoie un tribut de fleurs au nom du Conseil."

REVUE DE LA PRESSE

HUERTA

(*La Presse*)

"Je serai dans l'enfer avec le président Wilson avant de démissionner," déclare Huerta. C'est bien d'un Mexicain.

* * *

LE RADIUM

Tout semble indiquer, dans le monde médical, que le radium peut guérir le cancer dans les cas opérables.

* * *

ELECTIONS FEDERALES

(*La Patrie*)

Le *Toronto World*, dont M. W. F. Maclean, député de York Sud est le directeur, prétend que la prochaine session sera la dernière du parlement fédéral actuel et qu'une élection générale aura lieu pendant l'été.

C'est probablement le bill de rédistribution que le cabinet Borden promet de soumettre aux Chambres qui fait croire à M. Maclean que le parlement sera dissous dans quelques mois.

Il faut cependant tenir compte de la déclaration des ministres qui ont affirmé qu'il n'y aurait pas d'élections générales avant 1915 ou 1916.

* * *

PARLONS FRANÇAIS

Hudson's Bay Herald (section française) :

Sous le titre "Parlons français!" nous lisons dans le *Figaro de Paris* :

"La langue de Shakespeare est belle; et belle aussi la langue de Montaigne. Mais une chose horrible, c'est le mélange de ces deux idiomes. Et ce mélange devient, chez nous, une manie de plus en plus répandue. Un grand nombre de nos compatriotes ont l'air de considérer comme une élégance l'habitude qu'ils prennent de placer quelques mots anglais dans leurs phrases qu'ils font, en majeure partie, françaises. Ce n'est pas une élégance: c'est une drôle d'idée bien fâcheuse."

* * *

UN MARTYR

(*La Liberté*)

Dix-neuf ans durant le R.P. Gascon, O.M.I., vécut en pleine sauvagerie, ne voyant en fait de blancs que les rares trappeurs de la compagnie de la Baie d'Hudson. Il fut des années sans manger de pain. Et c'était une grande friandise, quand les jours de fête l'on pouvait s'offrir une petite galette de farine. Ces années, il fallut au vieux missionnaire vivre de poisson sec et de viande sèche sans le moindre assaisonnement. La mission de Fort Good Hope d'où le vieux missionnaire annonçait la Bonne Parole aux sauvages, est la plus septentrionale et se trouve située sous le cercle polaire. Il y a vécu dans une petite cahute, sans vitre. Des bouts de parchemin, bloquaient le vent qui s'engouffrait par les fenêtres. Il n'avait pour tout lit que le sol durci.

Quand le *Telegram* de samedi dernier qualifiait de martyr du vingtième siècle, ce vieux missionnaire, il n'exagérait pas.

* * *

IL CHANGERA, PEUT-ETRE

(*Le Soleil*)

M. Mitchell, le nouveau maire de New-York, dit qu'il est l'homme le plus populaire de sa cité.

Il est modeste le jeune homme! Quand les ans se seront accrus sur sa tête—il n'est âgé que de 32 ans—M. Mitchell aura, sans doute, moins d'estime de lui-même et plus de sagesse.

* * *

UN HONNETE HOMME

(*L'Action Sociale*)

C'est, dans toute la force du terme, "un honnête homme" qui disparaît, par le décès soudain de Sir Joseph Dubuc, que nous rapportent les dépêches de Los Angeles, Cal.

Citoyen, avocat, politique, magistrat, en tout et partout, exemplaire par sa franchise, sa loyauté, son dévouement à l'intérêt public, sa généreuse fidélité à toutes les causes où sa foi de catholique et sa nationalité canadienne - française étaient en jeu: tel fut le regretté ancien Juge en chef du Manitoba.

* * *

LA RESERVE DE ST. PETER

(*Le Telegram*)

Les mesures préliminaires énergiques prises à Ottawa pour règler l'affaire de la Réserve de St. Peter causeront beaucoup de satisfaction à Winnipeg et à Selkirk. Lorsque l'honorable Dr Montague donna aux électeurs de Kildonan-et-St. Andrews, durant sa dernière campagne, l'assurance qu'il se servirait de son influence pour arriver à un règlement de cette difficulté, l'Organe de Malheur (*Free Press*) assurait à ses lecteurs que ce n'était que du bluff électoral.

* * *

FEU SIR JOSEPH DUBUC

Le (*Manitoba Free Press*)

La mort inattendue de l'ancien juge-en-chef Dubuc termine une longue et honorable vie dépensée au service du peuple. Venu au Manitoba il y a quarante-trois ans, M. Dubuc devint immédiatement un des chefs de la population. Il fut député à la législature, membre du gouvernement provincial et député au parlement du Canada. Il commença sa carrière de jurisconsulte en 1879. Sir Joseph Dubuc mérita et reçut la considération de tous les groupes de la population, et son décès sera beaucoup regretté.

* * *

JOHN HENRY POPE

(*Le Devoir*)

On se propose d'élever un monument à John-Henry Pope, l'ancien ministre des Chemins de fer. Un orateur canadien-français déclarait hier que ses compatriotes seraient heureux d'en poser la première pierre et il avait raison.

John-Henry Pope, avait tout de suite saisi cette vérité, qui semble à beaucoup de gens révolutionnaire, que la présence des Canadiens-français au Canada constitute le plus sûr obstacle à l'américanisation du pays.

On lui demandait un jour, et nous tenons le fait de M. Chicoyne, l'ancien député de Wolfe: "Pourquoi favorisez-vous l'établissement des Canadiens-français dans les Cantons de l'Est, le long de la frontière américaine?" Et lui de répondre: "C'est que je veux que le Canada reste britannique. Si nous avons, des deux côtés de la frontière, des gens qui ont la même religion, la même langue, les mêmes habitudes, qui seront en relations constantes et que tout tendra à rapprocher, combien de temps se passera-t-il avant qu'ils soient tentés de se grouper sous le même drapeau ? Les Canadiens-français, au contraire, se distinguent des Américains par leur langue, leur religion, leurs mœurs, leurs traditions. C'est donc la meilleure garde que l'on puisse placer à la frontière."

Excellent sujet de méditation pour les "loyalistes" à outrance, qui voudraient dénationaliser les Canadiens-français et les fondre dans la masse commune dont John-Henry Pope craignait tant le contact avec ses voisins.

* * *

$500.00 L'HEURE

(*Le Temps*)

Les évaluateurs de la succession John-Jacob Astor viennent de terminer leur travail et annoncent que la fortune de cet homme, une des victimes du "Titanic", est de $85,890.826, soit pour ainsi dire quatre-vingt-six millions de dollars.

Des gens qui travaillent de leurs mains ou de leur cerveau, des industriels ou des commerçants, des artisans ou des hommes de profession se demanderont comment un individu peut amasser honnêtement une telle fortune et ils ne comprendront pas comment la seule fortune en biens fonds peut rapporter un intérêt de $500 toutes les heures du jour et de la nuit à celui qui, comme ce nommé Astor, n'a rien fait pour gagner cet amas de richesses.

De tous les millionnaires américains, les Astors sont probablement les plus indignes.

Propriétaires d'immeubles accaparés et conservés, ils n'ont jamais rien créé ni rien produit, s'enrichissant rapidement à la sueur du front des autres et leur fortune dépend entièrement de travail fait par des artisans ou des commerçants forcés de louer leurs immeubles.

Il est vrai que l'individu qui a laissé cette fortune pour périr bêtement dans l'Atlantique, laisse aussi deux veuves, entre qui cette fortune sera partagée et un fils ou deux qui pourront continuer les traditions de la famille, consistant à ne pas travailler pour mieux vivre.

* * *

AUTOUR DE L'ECOLE DE SAINT-CLAUDE

(*Les Cloches de St. Boniface*)

Le perfide *Free Press* a fait beaucoup de bruit autour de la difficultée soulevée à Saint-Claude par quelques Anglais protestants, aidés d'une petite poignée de mauvais Français, s'opposant à ce que les Sœurs enseignent aux petites filles catholiques et protestantes dans leur couvent bâti il y a déjà plusieurs années au prix de grands sacrifices et sans pouvoir satisfaire à toutes les exigences des règlements scolaires concernant l'hygiène.

Tout est entré dans la paix, comme le démontre la correspondance : — correspondance récemment publiée. Les bonnes Chanoinesses des Cinq Plaies du Manitoba ont été autorisées à enseigner aux petites filles dans l'école bâtie par les commissaires en attendant qu'elles construisent elles-mêmes une école pour les filles.

L'une des conséquences de cette agitation exploitée contre les écoles bilingues a été de prouver, comme il appert par le rapport de M. l'Inspecteur Young, que les petites Françaises de Saint-Claude lisent mieux l'anglais que leurs petites compagnes anglaises.

Le *Free Press*, par ses appels au fanatisme, a rendu aux braves Français de Saint-Claude le service de les unir plus étroitement dans une pensée de foi et de patriotisme pour maintenir la langue française et les bonnes religieuses à l'école.

On demande des agents dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et Alberta, pour prendre des abonnements au journal "Le Manitoba." Nous accorderons 25 p.c. de commission par abonnement.

De par le Monde

UN BLAME A VEDRINES

Le président de la Légion française d'aviation vient d'envoyer à Védrines l'ordre de rendre justice à l'aviateur Henry Roux qui a volé de Paris au Caire. Roux a provoqué Védrines en duel à la suite d'une giffle que celui-ci lui donna au cours d'une dispute dont le motif serait la demande faite par H. Roux aux officiers turcs de ne pas assister Véirines au cours de son voyage.

Si Védrines n'accepte pas, sur ordre de M. Quinton, il devra retourner à Paris.

La charge officielle dont Védrines était chargé pour la fin de son voyage du Caire à Capetown, lui sera enlevée par la Ligue Française d'Aviation paraît-il.

La Colonie française au Caire a suspendu toutes les démonstrations organisées en l'honneur de Védrines.

Les Chevaliers de Colomb et l'Université Catholique de Washington

Baltimore.—Les Chevaliers de Colomb des Etats-Unis ont remis aujourd'hui au Cardinal Gibbons des débentures sur première hypothèque, au montant de $500,000. C'est leur présent à l'Université Catholique de Washington.

Presque tous les officiers de la Société étaient présents à la présentation de ce cadeau, ainsi qu'un grand nombre de prêtres.

Cet argent sera employé à la fondation d'une bourse en faveur de cinquante étudiants.

LE CANAL DE PANAMA

Washington.—Il paraît que d'ici à soixante-dix jours les navires pourront franchir l'isthme.

Le seul obstacle au passage des navires est le glissement de la Cucaracha dans la tranchée de la Culebra. L'enlèvement des terres écoulées se fait rapidement.

Comme il est impossible de prévoir ce que peut encore se produire, il ne serait pas bon de fixer une date définitive pour l'ouverture du canal.

D'ailleurs, même quand des navires pourront y passer il faudra attendre plusieurs mois avant de l'ouvrir définitivement au commerce.

PARIS LA NUIT

L'électricité ayant fait défaut, Paris a été plongée tout à coup dans les ténèbres la nuit du 5 au 6 janvier au moment ou la foule est la plus nombreuse dans les rues.

Dans les restaurants, remplis de monde, on alluma des chandelles fixées à des bouteilles. Dans les rues le trafic devint dangereux; les tramways ont aussi été obligés de suspendre leur service.

LA FLOTTE GRECQUE

Vienne (Autriche).—La Turquie venant d'augmenter sa flotte d'une unité par l'acquisition du nouveau navire de guerre Rio de Janeiro, la Grèce est entrée en pourparler pour l'achat d'un dreadnought en construction actuellement en Angleterre pour le Chili.

Visite de Souverains

Paris.—MM. Doumergue et Isvolsky étudient le programme du voyage que M. Poincaré doit faire en Russie.

Si la date des élections est avancée, ce voyage aura lieu en mai ; sinon, le président ne partira qu'en juillet.

Le tsar Nicolas viendra en France au mois d'octobre.

La visite à Paris du roi et la d'Angleterre aura probablement lieu après Pâques, entre le 21 et le 25 avril.

Nouveau Consul d'Italie à Montréal

Ottawa.—La Gazette officielle a publié la nomination du Chevalier Gualdiero Cliesotti comme consul général d'Italie pour le Canada, sauf les provinces Maritimes. Le nouveau consul aura sa résidence à Montréal.

LA POPULATION DES ETATS-UNIS

Washington.—Au département des statistiques on vient de terminer les chiffres officiels du recensement aux Etats-Unis. On y constate que la population a augmenté de 23.5 p.c. par décade depuis 1860. Soit, 31,443 en 1860 et 91,972,000 en 1910. A ce taux la population sera de 113,475,000 en 1920.

Les petits Noëls du Président Poincaré

Paris.—Au nombre de quatre mille, des enfants de Paris ont eu en décembre de belles étrennes que leur ont données le Président de la République et Mme Poincaré.

Et les petits ainsi désignés étaient les plus sages de la Capitale, car la sélection fut ainsi faite : Chaque classe de chaque école de la ville délégua l'élève qui avait eu la meilleure conduite durant l'année.

Cette matinée intéressant eut lieu au Trocadéro, le Jour de Noël et les enfants applaudirent, avant la distribution des étrennes, une pièce comique. M. et Mme Poincaré leur offrirent ensuite les cadeaux de Noël, que les tout petits conserveront précieusement avec les souvenirs de famille.

Voilà un bien joli geste du Président et de Mme Poincaré.

LE KRONPRINZ ET L'EMPEREUR

Berlin.—Le prince héritier Frédéric-Guillaume vient de nouveau d'entrer en lutte ouverte avec l'empereur et le gouvernement, à propos des incidents de Saverne.

Le bruit avait, en effet, circulé, il y a quelque temps, qu'il avait envoyé un télégramme de félicitations au colonel de Reuter, commandant le 99e régiment, qui, comme on l'a raconté, avait donné à ses officiers l'ordre de se montrer aggressifs à l'égard des habitants de Saverne si parfois des troubles survenaient entre soldats allemands et ces derniers.

On avait tout d'abord apporté peu d'attention à la chose tant que les journaux de Paris n'en avaient pas parlé.

La *Gazette de Francfort*, qui commente cette histoire, n'est pas à même, dit-elle, d'en assurer la véracité, mais fait bien ressortir que les intimes du prince héritier la confirment en tous points.

La sauvegarde de la vie humaine en mer

Londres.—On espère que la convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine sera bientôt signée à Londres. D'ores et déjà, l'accord des Puissances signataires semble assuré sur les six points suivants :

1. En ce qui concerne l'utilisation de la télégraphie sans fil dans les naufrages, les tempêtes, les glaces, les typhons et les obligations imposées aux capitaines des navires qui ont reçu l'appel de secours;

2. Pour l'étude scientifique du régime des glaces et la recherche des glaces flottantes par deux navires spécialement armés à cet effet aux frais des Puissances contractantes;

3. Pour la mise à bord de bateaux de sauvetage et autres engins en quantité suffisante pour recueillir tous les naufragés;

4. Sur l'organisation d'un service chargé de rassembler tous les renseignements utiles à la sécurité de la navigation;

5. Sur un contrôle uniforme par les Etats signataires, de l'observation des règles de la convention;

6. Sur les mesures contre l'incendie.

La matière délicate du cloisonnement des navires a été heureusement solutionnée sur les points annoncés comme la fermeture automatique des portes étanches. Au contraire, les principes à appliquer pour l'écartement des cloisons étanches, pricipalement sur les navires qui sont à la fois cargo et paquebot, n'ont été jusqu'à présent formulés que d'une manière assez souple pour permettre l'application des différentes méthodes en opposition et laisser la voie libre aux expériences.

Plus d'agences de douanes américaines au Canada

Il est possible que le sous-secrétaire du Trésor Hamlin, qui a charge du service des douanes, demande que tous les trains qui passent du Canada dans les Etats-Unis soient arrêtés pendant 30 minutes à la frontière pour permettre d'examiner le bagage des voyageurs.

On a appris, hier, que M. Hamlin avait l'intention de supprimer les agences de la douane américaine qui existent actuellement dans les places de villégiature du Canada, où les bagages des Américains sont examinés avant le départ, de manière à éviter des délais à la frontière.

Ce projet de changement a été connu dernièrement, lorsque le propriétaire d'un grand hôtel de Murray Bay (Canada) qui a pour clients réguliers l'ex-président Taft et d'autres américains éminents, a demandé qu'un agent des douanes soit nommé à Murray Bay. En réponse, on lui a dit qu'il était peu probable qu'on fît de nouvelles nominations dans ce service en Canada, car au contraire, on se proposait de supprimer entièrement ce service.

Le Roi et la Reine d'Angleterre se rendront probablement en Irlande

New-York. — Un câblogramme de Londres au *New-York American* dit :

Le roi et la reine d'Angleterre sont à considérer dès mainteuant, l'opportunité de faire une visite à Dublin, au mois de juillet de l'année prochaine.

On admet que le roi se conformera à ce sujet à l'avis de ses ministres et qu'il ne voudrait pas que ce voyage fut interprété comme favorisant l'un ou l'autre des partis avec lesquels le gouvernement de l'Irlande a affaire.

On dit d'ailleurs, dans les quartiers bien informés, qu'il n'est pas probable que les souverains fassent un séjour quelque peu prolongé dans l'île verte, tant que la tension qui existe actuellement, ne se sera pas améliorée.

AVIS PUBLIC

AVIS est donné par la présente que les réserves à bois dont désignation suit seront retirées de la vente qui doit avoir lieu à l'office de l'Agence du Bois et orêt du Gouvernement à Winnipeg le 11 février 1914.

Réservec situées dans la province de la Saskatchewan.

Réserve du bois No. 1683 située dans la Province de la Saskatchewan comprenant 4 blocks situés dans les Townships 44 et 45, Rang 10 et Towship 45 Rang 11 Ouest du 3 Méridien, contenant un acréage de 17-34 milles carrés.

B. L. YORK,
Controleur
Département des Bois et Gazon.
Département de l'Intérieur,
Ottawa 12 décembre 1913.

FEUILLETON DU *MANITOBA*

UNE DE PERDUE DEUX DE TROUVEES

PAR

GEORGE DE BOUCHERVILLE

No. 15

(*Suite*)

Ils approchèrent avec précaution, écartèrent les jones, et découvrirent le cadavre d'un noyé. Les carancros avaient arraché les yeux et leurs orbites, et la langue de la bouche; le nez, les jones et toutes les chairs de la figure avaient été horriblement mutilés par ces voraces et immondes animaux. Il était absolument impossible de reconnaître aucun trait de la figure.

Quand Pluchon et la mère Coco eurent terminé leur examen, celle-ci se retournant vers Pluchon :

—Eh bien! lui dit-elle, êtes-vous satisfait de votre examen? reconnaissez-vous ce cadavre? et que voulez-vous faire maintenant?

—Oui, mère Coco, oui, je suis satisfait. Je ne sais pas quel est ce noyé, je ne m'en soucie guère. —Tout ce que nous avons à faire maintenant, le voici en deux mots: "Vous prendrez tous les vêtements, papiers et bijoux du monsieur qui est dans votre cachot, et vous habillerez ce cadavre. Quant à son argent, ça vous appartient, comme dépouilles de guerre. Surtout, remarquez bien, il faut que la toilette de ce noyé soit faite cette nuit, afin qu'il soit décemment vêtu, pour comparaître demain matin pardevant son honneur monsieur le coronaire."

—Mais, monsieur Pluchon, ce n'est pas une petite affaire que vous nous proposez-là.

—Allons donc, mère Coco, est-ce que par hasard vous y trouveriez d'insurmontables difficultés ? tenez voici qui aplanira bien des choses, ceci c'est par-dessus le marché.

Et Pluchon lui glissa dans la main un billet de cinquante dollars.

—A la bonne heure, monsieur Pluchon, voilà ce qui s'appelle faire des affaires. Avant le point du jour tout sera baclé; ce qui reste de ce noyé sera habillé comme pour le jour de ses noces; car après le bain vient la toilette. Le pauvre cher homme n'aura pas besoin de se faire raser, car les carancros ne lui ont pas même laissé la chose sur laquelle lui poussait la barbe !

Et la vieille, en prononçant ces paroles en face de ce cadavre ensanglanté par ces immondes oiseaux de proie qui décrivaient des cercles dans les airs en faisant entendre leurs cris lugubres, comme s'ils eussent voulu exprimer leur indignation de ce qu'on venait les distraire de leur festin, se mit à ricaner.

Pluchon, tout accoutumé qu'il était à ces scènes hideuses, ne put s'empêcher d'éprouver un certain sentiment de répulsion aux obscènes paroles de la vieille Coco, et se hâta de pousser la pirogue au large. La nuit était déjà fort avancée, quand ils arrivèrent au lieu du débarquement. La Coco prit la route de l'habitation des champs et Pluchon celle de la ville, après avoir bien recommandé à la vieille de lui donner le lendemain matin, à sept heures précises, des nouvelles de ses opérations de la nuit.

Le lendemain, le soleil s'était levé brillant et radieux, il faisait une belle matinée de la fin d'octobre. Il n'était pas encore sept heures, et les rues étaient déjà remplies de personnes occupées de leurs affaires. Sur le bord de la levée, un peu au-dessous du marché aux légumes, un petit homme, portant de larges pantalons de cotonnade bleue, un chapeau rond aux larges rebords, un paletot de velours de coton vert, marchait de long en large, s'arrêtant de temps en temps pour regarder du côté du marché.

Cet homme semblait attendre quelqu'un. Bientôt une vieille femme, une capine sur la tête, un bras en écharpe et un bandeau sur la figure, se dirigea vers le petit homme sur le bord de la levée.

—Ah ! c'est vous, mère Coco !

—Eh! mon Dieu, oui, vous ne m'aviez pas reconnue, M. Pluchon?

—Mais non; je vous ai laissée hier au soir si fraîche, si gentille, si... et aujourd'hui ! bon Dieu, que vous est-il donc arrivé ?

—Ne m'en parlez pas; et c'est bien un miracle que je n'aie pas été massacrée cette nuit par votre infernal de capitaine ! c'est un démon, un vrai diable ! et mon pauvre Jacob, s'il n'en meurt pas il n'en a pas moins la cuisse cassée. Ah ! le mandit capitaine!

—Le capitaine! et c'est lui qui vous a équippé de cette manière ?

—Hélas ! oui; un bras presque cassé, un œil poché et l'épaule démise.

—Vous n'avez donc pas pu réussir à faire ce que nous étions convenu que vous feriez durant la nuit ?

—Si fait. Tout est terminé, Dieu merci, il y a longtemps; avant deux heures ce matin, tout était fini.

—Tout est fini! vous avez revêtu le noyé des hardes du capitaine, de son chapeau et de ses bottes ?

—Oui, oui, tout, tout, jusqu'à la chemise et aux caleçons. Le noyé était tellement enflé qu'on a eu bien de la misère allez, mais enfin on a réussi.

—Qu'avez-vous fait des hardes du noyé ?

—On en a fait un paquet, auquel on a attaché une roche et qu'on a jeté au fond de l'eau.

—De manière que le cadavre peut passer pour celui du capitaine, même aux yeux de ses amis?

—Même aux yeux de ses amis, pourvu qu'ils ne regardent qu'aux habits.

—Comment, pourvu qu'ils ne regardent qu'aux habits ?

—Dame, c'est que le capitaine est d'au moins deux pouces plus long que le noyé ! Mais ça n'y paraît pas; il faut avoir essayé les hardes comme nous avons fait pour s'en apercevoir. D'ailleurs le racourcissement des hardes par l'effet de l'eau, l'enflure du corps et le déchirement des habits et des pantalons ne permettront pas de découvrir la différence.

—Et le capitaine, comment vous a-t-il donc ainsi tapochée? L'aviez-vous détaché ?

—Non, pas du tout. Voici comment cela est arrivé. Vous savez, quand je vous ai quitté hier soir, que je me suis rendu à l'habitation. Je communiquai à mes petits les projets de la nuit, et je leur montrai les cinquante dollars que vous m'aviez donnés.

"C'est bon, disent les petits, allons de suite ôter les hardes au monsieur." Jacob et Léon descendent pour faire l'opération. Il paraît que notre homme dormait en ce moment car il ne remua pas un muscle, ne dit pas une parole. J'étais assise sur un des barreaux de l'échelle, tenant une lanterne à la main pour les éclairer. Ils enlevèrent son fichu, ses bottes, ses chaussons et tout ce qu'il avait dans ses poches, sans le réveiller. Mais pour lui ôter ses pantalons, ils lui déchirèrent une jambe; alors le monsieur se réveilla, car de l'endroit où j'étais je vis ses yeux briller dans l'obscurité, comme deux charbons ardents. Il ne dit pas un mot et ses yeux brillaient toujours. J'eus peur et je criai à mes petits de prendre garde; au même instant Jacob lâche un cri et alla tomber sans connaissance dans le fond du cachot. Le monstre lui avait cassé la cuisse d'un coup de pied ! Je cours au secours de Léon et nous parvînmes à nous emparer de la jambe du capitaine; mais quelle peine ! bon Dieu, il ruait comme un mulet. J'appelai vite François au secours, et François arriva justement à temps, car dans ses efforts le capitaine était parvenu à débarrasser un de ses bras. D'un coup de poing il me bloqua un œil et me fit voler contre un billot sur lequel je me suis presque cassé le bras et démis l'épaule.

—Je vous l'avais bien dit, que c'était un rude compagnon !

—Rude ! ah oui, rude ! Et si François ne lui eut asséné un coup de bâton sur la tête, je ne sais vraiment si à nous trois, car le pauvre Jacob ne comptait plus, je ne sais si nous en serions venu à bout, quoiqu'il n'eût qu'un bras et qu'une jambe de libres.

—Et après ?

—Et après, dame, après, nous l'avons attaché. Il saignait comme un bœuf; et il nous a fallu découdre la chemise et les autres hardes pour les ôter.

—Et pour le r'habiller ?

—Le r'habiller! ah! bien, en voilà une bonne ! allez donc lui détacher les bras pour le r'habiller, vous ! Non, non, nous en avions assez comme ça; nous lui avons jeté un drap sur le corps, et voilà.

—Comment faites-vous donc pour le faire manger?

—Le faire manger? ça c'est plus simple, on ne le fait pas manger.

—Et boire ?

—Non plus.

—Mais il va mourir !

—Mourir ! soyez tranquille, laissez-le affaiblir d'abord, puis après nous verrons.

—Adieu, mère Coco; je m'en vais maintenant, je vous reverrai bientôt. A propos, dans une couple d'heures d'ici, j'aurais besoin de Léon pour assister à l'enquête du Coronaire. Qu'il se tienne auprès de l'auberge aux contrevents verts, avec deux ou trois de ses amis. Allez l'avertir de suite.

—Faut-il que je retourne à l'habitation? Je suis si fatiguée, après avoir passé une nuit blanche.

—Allez, allez, vous aurez le reste de la journée pour vous reposer.

—Et mon bras? Je me donnerez-vous rien pour payer l'Apothicaire, car on n'avait pas compté ça hier soir?

Pluchon lui donna un billet de six dollars, traversa la levée, gagna les remparts d'où il se rendit en toute hâte chez le docteur Rivard, auquel il fit part de ce que lui avait appris la mère Coco-Letard.

—Je suis content de vous, mon cher M. Pluchon, lui dit le docteur, qui se frotta les mains en souriant d'un air de suprême satisfaction. Je serai absent toute la journée; venez ce soir à huit heures sur la levée, au pied de la rue Bienville. J'irai en cabriolet, car j'aurai quelque chose d'important à vous faire faire. En attendant prenons un petit verre de vin, à la santé de M. le coronaire, chez lequel vous feriez bien de vous rendre de suite, de crainte qu'il ne s'absente.

Pluchon, en sortant de chez le docteur Rivard, se rendit chez le coronaire, auquel il fit part du fait que le cadavre d'un noyé avait été trouvé auprès du bayou bleu.

Deux heures après, le coronaire, accompagné d'un médecin et de M. Pluchon, descendait de voiture un peu plus bas que le couvent des Ursulines. Le coronaire, après avoir complété son jury d'enquête parmi les personnes qui se trouvaient là en ce moment, se rendit avec son jury au bayou bleu. De loin on apercevait dans les airs, au-dessus des jones, de longues spirales de carancros; quelques-uns s'abâttaient, quand d'autres s'envolaient en croassant. Après avoir fait un minutieux examen du crâne et des membres du noyé, le médecin ne trouvant aucun signe de violence, déclara son opinion "que le défunt s'était noyé par accident." Par les vêtements on reconnut que c'était un capitaine de navire. Une lettre trouvée dans l'une des poches de son gilait était adressée, "*Au capitaine Pierre de St. Luc.*" Le Coronaire, avant de terminer son enquête, crut qu'il serait à propos d'envoyer chercher quelques-uns des officiers du *Zéphyr* afin d'Identifier le cadavre.

L'odeur infecte qu'exhalait le cadavre, força le coronaire à se retirer à quelque distance avec les personnes du jury, pendant que l'on envoya à la hâte chercher quelques-uns des marins du *Zéphyr*.

Aussitôt que la fatale nouvelle arriva à bord du navire, toutes les manœuvres furent suspendues et un cri universel de douleur s'échappa de la bouche de ces braves matelots, qui pleurèrent comme s'ils eussent perdu leur père. Le second en commandement à bord, offrit d'aller avec le maître d'équipage examiner le cadavre, et ils partirent sur le champ.

Trim qui, en apprenant la mort de son maître s'était senti au cœur comme une masse de plomb, était tombé sans connaissance au pied du grand mât. On lui frotta le front, les tempes, et tout le visage avec du vinaigre; ce ne fut qu'avec la plus grande peine qu'on put le faire revenir à lui, et il se mit à crier en se tordant les mains.

—Mon maître, mon piti maître, mon bon maître, oh! y n'éti pas mort, oh! pas possible. Moué veux mouri aussi! moué pas capable pour vivre, si l'y mort! moué vouli voir li encore une fois avant mouri !

Tout l'équipage, qui connaissait l'extrême attachement de Trim pour le capitaine, eut pitié de sa désolation.

Le gros Tom s'approcha de lui et chercha à le consoler, mais en vain; Trim se roulait sur le pont, en criant et sanglotant. Les matelots, muets devant une si grande douleur, pleuraient.

Tout à coup Trim se lève, essuie ses pleurs du revers de sa grosse main calleuse, regarde tout autour de lui d'un air hagard, paraît réfléchir un instant, puis s'élance comme un trait dans la direction qu'ont suivi les officiers qui étaient allés identifier le cadavre.

Cependant le coronaire, après l'arrivée des deux officiers du *Zéphyr*, eut bientôt terminé son enquête.

La personne du capitaine Pierre de St. Luc avait été parfaitement identifiée dans le cadavre du noyé, et le rapport du coronaire avait en conséquence déclaré: *"Que Pierre de St. Luc, Capitaine du Zéphyr, s'était noyé par accident."*

Deux nègres, dans une pirogue, ramenaient le cadavre du noyé, auquel on devait donner une sépulture digne de l'immense richesse du défunt.

CHAPITRE XIV

DÉCOUVERTES IMPORTANTES

Le Juge de la Cour des Preuves, qui avait conçu la plus haute estime pour le docteur Rivard, dont la conduite si désintéressée et si généreuse à l'égard de l'orphelin Jérôme avait excité son admiration, se proposa de faire toutes les recherches possibles pour découvrir la naissance du petit Jérôme. Il s'imagina que le plus grand plaisir qu'il pourrait faire au docteur Rivard serait de le mettre sur la voie de rendre son pupille à ses véritables parents s'ils existaient encore, ou du moins de lui faire connaître leurs noms. Le juge pensa aussi qu'il pourrait se faire que l'orphelin eut droit à quelque héritage, et il aurait été heureux de pouvoir procurer au docteur les moyens de les acquérir.

En conséquence, le juge crut que le mieux à faire était de commencer ses recherches à l'Hospice des Aliénés; il se rendit donc à l'Hospice, aussitôt qu'il eut délivré au docteur Rivard ses lettres de tutelle.

Jérémie, en reconnaissant le juge de la Cour des Preuves dans la personne qui descendait d'une superbe barouche arrêtée à la porte de l'hospice, ôta son chapeau de toile cirée et courut au devant de son honneur, qui en ce moment entrait.

—Vous êtes le portier de l'hospice ?

—Oui, votre honneur, à votre service.

—M. Charon, le chef de l'Institution, est-il ici ?

—Oui, votre honneur.

—Pourriez-vous l'aller chercher, j'aurais quelque chose à lui dire.

—Oui, votre honneur; si vous préférez, je vais vous conduire à sa chambre.

—Volontiers, je vous suis.

Et Jérémie, son chapeau à la main et se courbant en deux pour rendre son salut plus respectueux, passa devant le juge pour lui montrer le chemin.

Le juge trouva M. Charon dans sa chambre, assis devant un bureau et arrangeant quelques papiers, qu'il numérotait. En voyant son honneur le juge, il se leva et lui fit un salut respectueux, en lui offrant un fauteuil pour s'asseoir.

—Je viens, M. Charon, lui dit le juge, pour vous prier de me donner quelques renseignements sur un pauvre enfant, que mon ami, le docteur Rivard, a bien voulu retirer aujourd'hui de cette Institution.

—Vous voulez parler du petit Jérôme ?

—Précisément.

—Que le docteur Rivard, votre ami, a retiré aujourd'hui de cette Institution ?

—Celui-là même.

—Ah ! Il paraît que c'était un bien bon enfant, le petit Jérôme, si gentil, si timide; et il paraît que sa maladie n'était pas incurable, et je ne doute pas que le docteur Rivard le ramène complètement à la raison avec des soins, comme il ne manquera pas de lui en donner.

—C'est ce que dit le docteur.

—Jérôme montrait, sur ces derniers temps, des signes sensibles de retour à la raison; je les avais remarqués, et j'en avais parlé au docteur, qui fut de mon opinion. Ah ! c'est une bien généreuse personne que le docteur.

—Je désirerais savoir si vous connaissez les parents de Jérôme, ou quelques personnes qui les aient connus.

—Non, monsieur, personne. Depuis que le petit Jérôme a été amené à l'Hospice, personne, pas une âme ne s'est occupé ou informé de lui.

—Ne connaissez-vous pas la personne qui l'a amenée, n'y aurait-il pas moyen de la voir ou du moins de savoir son nom?

—Ma foi, non; il y a longtemps de cela. C'est ordinairement le portier qui est chargé du soin de recevoir les personnes qu'on amène à l'Hospice; et celui qui était portier ici, quand le petit Jérôme a été amené, en est parti depuis longtemps, et je crois qu'il est mort maintenant. Cependant... Arrêtez...

M. Charon se passa la main sur le front, regrda au plafond de l'air d'une personne qui croit avoir fait une découverte importante.

—Arrêtez, continua-t-il, après une petite pause, je crois que l'on doit trouver quelque chose dans les registres; on a coutume d'y entrer les noms de ceux qui amènent ici des orphelins. Si vous voulez m'accompagner, nous examinerons les entrées des registres.

M. le Juge suivit M. Charon qui le conduisit au parloir.

—Voulez-vous avoir la bonté de nous donner l'index des registres dans lesquels on entre le nom des aliénés? dit M. Charon à Jérémie.

—Le voici, votre honneur, répondit le portier en apportant l'index.

M. Charon regarda à l'index et lut : "Jérôme, Folio 4, page 147". Le Folio 4 é,tait couvert de plus de deux lignes de poussière.

—Excusez, M. le juge, ce registre est si couvert de poussière. Il y a plus de dix ans qu'il n'a point été touché.—Jérémie, veuillez enlever la poussière.

Quand le régistre eut été épousseté, M. Charon et le juge l'ouvrirent à la page 147.

—Ah ! ah ! s'écria le juge de la Cour des Preuves, ceci est important "5 avril 1826.... la femme Coco-Letard... Deux vieux livres attachés d'une ficelle et étiquetés No. 278... Et cette note à la marge... Le véritable nom de Jérôme est Alphonse Pierre, né à la paroisse St. Martin, le 21 mai 1823. Sa mère était Léocadie Mousseau, femme de——actuellement décédée."—Mais, M. Charon, ceci est important, bien important. Nous sommes sur les traces des parents de Jérôme et j'espère réussir. Je vais écrire de suite à la paroisse St. Martin—Permettez que je prenne copie de ces notes.

Le juge écrivit sur son portefeuille les entrées du registre.

—Mais, c'est curieux, M. Charon, que vous n'ayiez jamais entendu parler des parents du pauvre enfant ! et lui-même, l'enfant, ne prononça-t-il jamais d'autre nom que celui de Jérôme ?

—Jamais.

(*A suivre*)

Page du Cultivateur

Aviculture

Le Poulailler urbain — Possibilité de l'établir — Avantages qu'il procure — Conditions à observer — Logement, Alimentation, etc.

L'établissement et l'entretien d'un poulailler à la campagne ne présente réellement aucune difficulté. L'espace n'y est point strictement limité, l'air y est toujours pur; la volaille peut errer en liberté dans les champs, les hulliers, les vergers, les vastes enclos, où elle trouve en abondance pendant une grande partie de l'année un exercice indispensable et une alimentation appropriée aux produits qu'on attend d'elle: des œufs savoureux et une chair succulente. Aussi, est-il peu ou point de familles qui ne possèdent au moins quelques poules, oies, canards ou dindons qui leur sont une précieuse ressource à plus d'un point de vue.

Il n'en est point ainsi à la ville, et, sous ce rapport, la population urbaine est moins bien partagée que la population rurale. Or, s'il ne saurait en être autrement pour ceux qui n'occupent qu'une chambre ou un appartement à l'hôtel, dans une maison de pension, ou dans un de ces vastes phalanstères qui se multiplient de plus en plus, il n'y a aucune raison, selon nous, pour que le propriétaire ou le locataire d'une maison possédant une cour de quelque étendue, un lot ou une partie de lot, ne puisse y établir et y maintenir à peu de frais un modeste poulailler dans des conditions telles qu'il y trouvera plaisir et profit.

En effet, si modeste que soit son installation, il pourra toujours compter sur une provision d'œufs frais suffisante pour les besoins courants de sa famille, ce qui n'est certes point à dédaigner. D'un autre côté, ce sera encore un moyen d'utiliser très avantageusement les déchets toujours considérables de la cuisine, et de se procurer une distraction saine, reposante et fort agréable, à laquelle toute la famille s'intéressera bientôt pourvu que le père et la mère s'y intéressent eux-mêmes, et que l'installation ne soit point trop compliquée.

Il va sans dire qu'il ne s'agit point ici d'établir une vaste exploitation avicole qui exige avant tout une étendue considérable de terrain, et une installation assez dispendieuse. Tout ce qu'il faut, c'est un local suffisamment spacieux, bien aéré, bien orienté, en un mot sain et confortable; et la construction et l'entretien de ce local n'exigent qu'une dépense très minime, et ne présentent aucune difficulté. Il suffit de consulter sur ce point les circulaires et rapports des plans et devis très détaillés et que le ministère de l'Agriculture adresse gratuitement à quiconque en fait la demande.

Le poulailler devra, autant que possible être exposé au midi, car il importe, pour la santé et le bien-être de la volaille, que l'air et la lumière y puissent pénétrer en abondance, sans que les oiseaux soient exposés aux changements brusques de température qu'amènent si souvent les bises humides et glacées du nord. En avant du poulailler, on ménagera un espace aussi grand que possible, qui sera entouré par une clôture en treillis métallique, où les volailles iront se promener en liberté sans pouvoir nuire aux fleurs ou aux légumes du voisin. Cet espace deva être entretenu avec soin: on en enlèvera donc autant que possible les déjections des volailles; et l'on y entretiendra constamment de l'eau fraîche et pure, et une provision suffisante de verdure. Si l'espace le permet tant soit peu, il serait bon d'y planter des arbres fruitiers, spécialement des pruniers dont les fruits abondants, agréables et sains sont toujours bien venus, même sur la table des maîtres.

Le local étant préparé, on fera le choix d'une bonne race de volailles, selon le but que l'on se propose: volailles de race pure pour fin d'exposition, ou bien volailles d'utilité générale. On aura grand soin d'éviter l'encombrement, et l'on ne gardera strictement que le nombre de sujets que les dimensions du local permettent d'entretenir confortablement. PLUTOT MOINS QUE PLUS. En hiver, les conditions des volailles du poulailler unbain sont, à très peu de chose près, les mêmes que celles du poulailler rural et les soins qu'elles requièrent sont absolument identiques, quant au logement et à l'alimentation ce dont dépend indubitablement le succès. L'expérience a prouvé surabondamment qu'il n'est nullement nécessaire de chauffer le poulailler même pendant les plus grands froids. Ce qui importe pardessus tout, c'est d'éviter les courants d'air et l'humidité, et d'établir une loge de nuit confortable où les oiseaux soient efficacement protégés contre tout refroidissement excessif alors qu'ils sont tenus à une immobilité complète. Pendant le jour, un peu de grain répandu dans la litière, qui doit être assez épaisse et soigneusement entretenue, fera travailler la volaille que cet exercice salutaire empêchera de souffrir du froid et, en fortifiant sa vitalité, mettra mieux en état de résister à toute espèce de maladies. Une alimentation rationnelle fera le reste.

Cette alimentation devra, tant en hiver qu'au printemps et à l'été, se composer, en de justes proportions, d'éléments végétaux et organiques, être distribuée régulièrement et en quantité suffisante. Au printemps, à l'été et à l'automne, les volailles libres sur la ferme, trouvent en abondance des insectes, de la verdure, des matières calcaires et le gravois dont l'absorption les aide puissamment à broyer les aliments les plus durs. Or comme les volailles des poulaillers urbains n'ont point cette ressource, il est absolument nécessaire de leur fournir sinon ces mêmes éléments, au moins quelque chose qui y puisse suppléer. Pour remplacer la verdure: toutes sortes de légumes, cuits de préférence, ainsi que toutes espèces de fruits plus ou moins avariés. Quant à l'élément organique fourni par les insectes, on ne saurait trouver rien de meilleur et d'aussi peu dispendieux que des os verts broyés donnés deux ou trois fois par semaine à raison d'une once ou deux par volaille par jour. Le foie de bœuf bouilli peut au besoin remplacer les os et n'entraîne qu'une dépense très minime.

En toute chose, la propreté est essentielle pour entretenir la santé; mais, c'est surtout lorsqu'il s'agit de l'alimentation organique qu'il convient de l'observer. On veillera donc soigneusement à ne laisser à la portée de la volaille rien qui soit en état de putréfaction ou de décomposition avancée. Non seulement la santé des oiseaux en souffrirait certainement, mais les produits, œufs et chair, en seraient sérieusement affectés. L'eau polluée n'est pas moins dangereuse pour la volaille que pour l'homme lui-même; il importe donc de renouveler fréquemment cette eau des abreuvoirs et d'adopter ces ingénieux appareils, peu dispendieux d'ailleurs, qui empêchent que la provision d'eau mise à la portée des volailles ne soit contaminée par la fiente ou d'autres matières putrides ou malpropres. A ces conditions, le poulailler urbain sera toujours une source de plaisirs, de distractions et de satisfaction; en même temps qu'une ressource sérieuse pour la ménagère qui aura constamment sous la main, en toute saison même en hiver, un approvisionnement d'œufs excellents qui ne lui coûteront presque rien, alors que l'épicier les détaillera à un prix très élevé sans même pouvoir en garantir absolument la qualité.

VICTOR FORTIER.

Maladies Charbonneuses des Plantes Cultivées

La Carie du Blé ou Maladie des Harengs

Description, Causeset Remèdes

(Suite)

PRECAUTIONS GÉNÉRALES

Le blé qui contient beaucoup de spores de carie demande à être manipulé avec précatuion. Les spores flottent dans l'air comme de la poussière et se déposent un peu partout. Par conséquent, les sacs, les outils et tous les instruments dont on s'est servi peuvent être contaminés et propageront sûrement l'infection si on s'en sert pour le blé qui a été traité. Tant que le blé est encore humide de la solution qu'on lui a appliquée, cette contamination importe peu, mais dès qu'il est sec il se réinfecte très souvent de cette façon; c'est à ce manque de précaution que l'on doit s'en prendre si la carie réapparait dans la récolte provenant de blé traité. On a tort de mettre en doute l'efficacité du traitement. On peut faire disparaître les spores de carie des machines, des outils et des sacs en lavant les premières et en faisant tremper les autres dans l'une des solutions employées pour le traitement. Il faut balayer le plancher de la grange avant de commencer à traiter le grain, mais jamais après que le grain a été traité. Après chaque traitement séparé, on lave le plancher avec la solution employée. On ne doit jamais, dans aucun cas, renvoyer dans les sacs où il a été apporté le grain qui vient d'être lavé à moins que ces sacs n'aient été trempés dans une solution de couperose bleue ou de formaline et bien séchés.

Les solutions ne perdent pas leur force.—La solution de couperose bleue conserve toujours sa force et peut être employée plusieurs fois de suite. Il n'y aura qu'à ajouter de la nouvelle solution pour refaire la quantité voulue.

La solution de formaline conservée pendant quelque temps augmente de force plutôt qu'elle n'en perd, car l'eau s'évapore plus rapidement que le gaz.

Traitement de grandes quantités de grain—la formaline est préférable. — Dans les provinces de l'Ouest et dans toutes les régions où il faut traiter de grandes quantités de blé à la fois, l'arrosage à la solution de formaline, fait dans la voiture à grain, est le moyen le plus commode. On entasse le grain à un bout de la voiture, on l'arrose, puis on le ramène à la pelle à l'autre bout et ainsi de suite jusqu'à ce que la masse soit humectée. Le grain peut rester dans la voiture toute la nuit, recouvert de sacs, et il est assez sec pour passer par le semoir le lendemain matin.

(A suivre)

HISTOIRE DU PERE MICHEL

UN COMPERAGE

Il y a juste ce soir soixante-cinq ans de cela, un seizième enfant venait de naître chez un des *gros habitants* (gros habitant, veut dire cultivateur à l'aise) de la paroisse de Kamouraska, dans la concession de *l'Embarras*.

C'était dans le temps des *bonnes années*, il y avait plus de blé alors qu'il n'y a d'avoine aujourd'hui; les *habitants de huit cents minots* n'étaient pas rares. Mais un bon nombre abusaient de cette abondance, ne pensant qu'à manger, à boire et à s'amuser: ils croyaient que ça durerait toujours et n'avaient pas l'air à s'occuper d'autre chose. J'ai connu des habitants qui achetaient une tonne de rhum et un baril de vin pour leur provision de l'année: la carafe et les verres avec les *crozignoles* étaient toujours sur la table, tout le monde était invité, on ne pouvait pas entrer dans une maison sans *prendre un coup*. On avait même fait un refrain, que le maître de la maison chantait dès que ses visiteurs faisaient mine de partir :

Les canadiens sont pas des fous :
Partiront pas sans prendre un coup!

C'est pour cela qu'on dit aujourd'hui d'un homme ivre et sans raison: *"il est soûl comme dans les bonnes années."*

Les fêtes étaient presque continuelles, il n'y avait pour ainsi dire, que dans le saisons des semences et des récoltes qu'on travaillait. J'ai vu des habitants, pour n'avoir pas réparé les ponts des fossés de traverse dans la *morte-saison*, jeter dans le fossé la première charge de gerbes pour passer les autres pardessus.

Ça ne pouvait pas durer; mais aussi plusieurs se sont ruinés et, si les vieux de ce temps-là revenaient, il y en a beaucoup qui trouveraient des faces étrangères dans leurs maisons....... C'est malheureux qu'on n'ait pas plus tôt établi les sociétés de tempérance !

Les bonnes années sont rares depuis ce temps-là: presque tous les ans depuis, il y a des vers qui mangent le blé, et, surtout dans les paroisses d'en haut, il n'y a quasiment plus moyen d'en cultiver. Des savants ont cherché à découvrir des *estèques* afin d'arrêter ce fléau: je leur souhaite bien de la chance; mais il m'est avis que les mouches et les vers obéissent au bon Dieu, et qu'il les fait piquer ceux qui ont du mauvais sang, pour les guérir.

Tenez, prenez ma parole, c'est une punition, et tant qu'on aura pas fait pénitence, ça durera.

Je parlais de ça, l'autre jour, à un de ces canadiens que je ne peux pas souffrir, qui ont toujours des objections, et ont l'air de ne croire au *Grand-Maître* que malgré eux; il me répondit:—Mais comment cela se fait-il que les américains et les gens du Haut-Canada, qui ne sont pas de la religion, récoltent du blé ?—Cela se fait comme ça, que je lui dis, on corrige ses enfants, parce qu'on les aime, parce qu'on est leur père, et on ne corrige pas les enfants d'un autre !....

Mais pour en revenir à mon histoire, dans ce temps-là il n'y avait pas de tempérance, et il y avait à *l'Embarras* trois habitants qui achevaient de manger et de boire leurs biens; comme je vous l'ai dit, chez l'un d'eux à pareil jour qu'aujourd'hui, il y a soixante-cinq ans, survenait un enfant, le seizième de la famille.

Il n'y avait pas six heures que l'enfant était au monde, que la maison était déjà pleine. La table était mise dans *la chambre de compagnie*, et on trinquait d'importance: on chantait force chansons, et surtout la chanson favorite des lurons de ce temps-là :

Les enfants de nos enfants
Auront de fichus grands pères :
A la vie que nous menons,
Nos enfants s'en sentiront !
Donne à boire à ton voisin ;
Car il aime, car il aime
Donne à boire à ton voisin ;
Car il aime le bon vin.
Ah ! qu'il est bon m acommère,
Ah ! qu'il est bon, ce bon vin !

Si l'temps dur' nous mang'rons tout,
La braquette, la braquette :
Si l'temps dur' nous mang'rons tout,
La braquette et les grands clous !
Donne à boire à ton voisin,
Car il aime, car il aime
Donne à boire à ton voisin,
Car il aime le bon vin.
Ah ! qu'il est bon ma commère,
Ah ! qu'il est bon, ce bon vin !

Le dîner commençait à durer un peu et la relevée était entamée, sans qu'on songeât à autre chose qu'à s'amuser, lorsque la malade fit venir son mari et lui dit :

—Il est temps d'aller faire baptiser l'enfant.

—Parbleu ! c'est bien vrai : allons, il faut aller mettre les chevaux sur les voitures, répondit le maître de la maison. Puis ouvrant la porte de la chambre où l'on s'amusait : Ah! ça, vous autres là, on va aller faire baptiser l'enfant.. Toi, Baptiste, tu seras compère et tu peux choisir Madeleine pour ta commère. Allons, vous autres les femmes, préparez le petit pour le compérage. *Les jeunesses*, allez atteler, vous prendrez la Bégonne. Tu n'as pas besoin de t'en mêler, Baptiste, les garçons mettront bien ton Papillon sur ta *carriole*. On finira le *snaque*, quand on sera de retour !

Chacun faisant sa part de besogne, tout fut bientôt prêt, et les deux carrioles partirent *grand train* dans la direction de l'église de la paroisse. Le père, seul dans sa voiture, battait la marche; par derrière venaient le compère et la commère portant l'enfant: Baptiste menait sa commère sur le devant, parce que Madeleine était pas mal large et que, de plus, les chemins étaient un peu *boulants*.

A part du petit nouveau, les autres étaient joliment *gris*, en quittant la maison; mais arrivés à l'église, heureusement, il n'y paraissait plus. Il est bien sûr même qu'ils firent des réflexions sur leur manière de vivre, et que leur conscience dut alors leur donner de bons avis: ces choses-là font toujours du bien.

Après le baptême, M. le curé, qui était désolé de voir une partie de la paroisse ainsi livrée à l'ivrognerie, leur dit:—J'espère qu'en présence de ce nouveau chrétien, de cette créature régénérée, vous ne commettrez pas de ces excès si fréquents aujourd'hui dans les fêtes de famille.

Nos gens firent une mine penaude qui ne dut pas trop rassurer le curé sur l'avenir, lui qui connaissait un peu le passé des trois paroissiens auxquels il parlait.

Au sortir de la sacristie, le compère conduisit sa commère chez le marchand, pour acheter des rubans, des dragées et autres babioles.

De là on passa chez l'hôtelier, en compagnie d'un ami qui demeurait sur le chemin de l'Embarras. Les hommes prirent chacun une couple de coups, on fit avaler à la commère une *bonne ponce*, et on partit; l'ami en tête et les autres à la suite. Pas besoin de dire que ça filait grande écoute.

Arrivée à *la montée* qui conduisait à la maison de l'ami, celui-ci arrêta sa voiture et ne voulut pas permettre aux autres de passer outre sans entrer chez lui.

—Les femmes aimeront à voir le petit nouveau, dit-il, puis vous prendrez une petite goutte pour vous réchauffer.

—Ce n'est pas possible, dit la commère, qui, se sentant la tête déjà légère, avait peur d'une autre *ponce*, et se rappelait un peu les recommandations de M. le Curé.

—Tiens, je te dirai bien, Marcel, dit le père, j'ai peur de la *poudrerie*, voilà le vent qui s'élève.

—Ta, ta, ta, répond le maître de la maison, tout ça, ça ne veut rien dire; on ne passe pas ainsi à la porte d'un ami sans entrer; siuvez-moi, ou bien je n'irai jamais chez vous. Marche, Pigeon !

Les trois voitures enfilent la montée à pleines jambes et... *houo ! houo ! houo !* on arrive les uns sur les autres à la porte.

De la maison on avait vu venir les amis et on avait facilement reconnu que c'était *un compérage*. En un instant la commère est entourée, dans sa voiture, par les grandes filles du logis qui viennent prendre l'enfant.

—Est-ce une fille ?

—Non, c'est un garçon.

—A-t-il les yeux bleus ?

—Ma foi, j'en sais rien.

—La mère est bien ?

—Oui, elle est bien vigoureuse pour le temps.

—Entrez, entrez, criait Marcel ! Voulez-vous qu'on fourre vos chevaux dedans un instant ? les garçons sont ici, c'est l'affaire de rien?

—Merci, merci, nous ne voulons être qu'une minute.

—Allons... entrons. Et les voilà dans la maison.

On secoue la neige des habits, la maîtresse aide la commère à enlever son grand châle de dessus. Déjà l'enfant est en partie développé et fait entendre ses cris, du fond du cabinet où les jeunes filles l'ont emporté pour en prende soin.

—Ma femme, dit le maître, le poêle chauffe-t-il dans la chambre de compagnie ?

—Oui.

—Eh bien ! fais entrer Madeleine et prépare lui un *bon sangris*. Allons, les hommes, venez prendre un coup avec une bouchée de *crozignoles*.

La commère se défend; mais il n'y a pas à dire, il lui faut, bon gré malgré, prendre un grand bol de *sangris*, bien sucré, bien chaud et surtout diantrement fort. Les hommes prennent un coup, deux coups, trois coups, on jase un peu, on s'oublie...

—Sapristi, dit le père au bout de quelque temps, voilà la brunante... Il faut s'en aller. Allons, bonjour mes amis !

On se lève, et voilà bientôt nos gens prêts à partir.

En ouvrant la porte, une raffale fait entrer la neige jusque dans la maison. En descendant le perron, la commère glisse sur le croupion, mais les os sont loin, il n'y a rien de cassé, et *bonheurement* ce n'est pas elle qui porte l'enfant en ce moment.

Les voitures et les chevaux qui tremblent à la bise sont déjà couverts de neige par la poudrerie; le vent souffle dur.—Bigre de temps! dit Baptiste, mais heureusement qu'il n'y a pas loin !

Les deux hommes tournent leurs chevaux du côté du chemin, on installe la commère du mieux possible dans la voiture, l'on dépose le petit bien soigneusement enveloppé sur ses genoux, et... petipetan, peti-petan.... voilà qu'on gagne le logis.

Il ne fait pas encore tout à fait noir; mais le vent soulève la neige et la chasse devant lui; on distingue à peine les maisons et les granges à travers le brouillard épais. La poudrerie tourbillonne dans les champs et sur la route.

La neige s'amoncèle le long des clôtures, le chemin s'emplit. Il y a des instants où l'on ne voit que les balises de chaque côté de la voie tracée, et d'autres instants où l'on ne voit rien du tout.

Les voitures ne touchent plus la neige battue et durcie que par intervalles; le reste du temps, elles sont bercées sur l'élément floconneux et mobile amoncelé par petits monticules.

Le grésil, porté par le vent, se joue comme un lutin de tous les êtres exposés à ses tracasseries: il frappe les joues, pince le nez, s'introduit dans les yeux, dans les oreilles; il siffle, bourdonne, s'éloigne, revient en pirouettant, fait les cent coups, sous lesquels les plus fiers sont obligés de courber la tête.

Et durant tout ce temps nos gens sont à peine capables de se rendre compte d'eux-mêmes, pendant que, *le cou en roue*, Bégonne et Papillon affrontent bravement l'orage.

A la maison on commence à être inquiets et à se demander:—que font-ils? Mais les chevaux canadiens sont de fines bêtes et les voitures et attelages de nos habitants des meilleurs.

Enfin le Père arrive le premier.

—Mais qu'avez-vous fait, lui demande-t-on ? La pauvre mère est inquiète; où sont donc les autres avec l'enfant ?

—Ils viennent par derrière. Dame, la Bégonne ne se laisse pas piler sur les talons; c'est qu'elle en débite du chemin cette jument-là, quand on la laisse faire.

Quelques instants après quelqu'un crie:—Les voilà, les voilà ! En effet, la voiture s'arrête devant la maison: la commère a un peu, beaucoup même de peine à *débarquer*, elle entre cependant conduite par son compère.

—Mais comme te voilà équipée; tu as de la neige partout !... Et le petit, le petit, où est donc le petit ?

La commère, abasourdie et n'y étant plus, ne savait que répondre, lorsque Baptiste, un peu plus à lui-même, expliqua :

—Tiens, je m'en étais pas perçu: il faut que Madeleine l'ait laissé tomber, par mégarde, dans le *banc de neige*. Dame, Papillon avait le diable au corps et il n'y avait pas moyen d'en venir à bout. Mais ce n'est pas loin que nous avons *versé*, c'est à la barrière en prenant la montée.

Cinq ou six hommes partirent à l'instant, et revinrent, je ne sais pas si je dois dire heureusement, avec l'enfant trouvé dans la neige, qui dormait encore tranquillement quand on l'apporta à la maison. Le petit ne s'était pas plus aperçu de sa chûte que son parrain et sa marraine.

Il y a de cela soixante-cinq ans ce soir, répéta encore le vieux conteur, et ce petit nouveau-là... C'était moi !

L'histoire de mon compérage, ajouta le Père Michel, a été l'histoire de ma vie. Ballotté de côté et d'autre, j'ai fait bien des plongeons et des culbutes pour arriver où j'en suis ce soir, pas plus riche que vous voyez !..... Mais après tout, qu'est-ce que cela fait ? "On n'en emporte ni plus ni moins dans l'autre monde."

J. C. TACHÉ.

A Nos Abonnés en retard

Nous invitons nos lecteurs à nous faire parvenir sans retard le montant de leur abonnement.

Les lecteurs qui ont des annonces dans notre journal et qui désireraient y opérer certaines modifications sont priés de nous envoyer ces dernières au moins le (mardi matin), s'ils désirent les voir paraître le mercredi suivant.

Soumissions

DES Soumissions cachetées, marquées "Tender for Electric Motors", seront reçues par le soussigné jusqu'au Samedi 17 Janvier 1914 à midi, pour les moteurs électrics du Collège d'Agriculture de St. Vital.

Les soumissions doivent être accompagnées d'un chèque accepté par la banque, d'une valeur de 5 pour cent du montant total de la soumission, chèque qui sera confisqué au profit du Gouvernement du Manitoba au cas ou la personne ou la compagnie ayant fait application refuserait de ratifier ce contrat par écrit, ou l'ayant fait négligerait d'en exécuter tous les dispositifs.

On peut consulter les plans, spécifications, conditions de contrat et obtenir tous détails à l'office de l'Architecte Provincial 261 rue Fort, Winnipeg.

Aucun chèque même le plus bas ne sera obligatoirement accepté.

W. H. MONTAGUE,
Ministre des Travaux Publics.
Winnipeg, Man., 14 janvier 1914.

ENCAN DE LIMITE A BOIS COUVRANT LES TERRES DU DOMINION.

LE droit de coupe de bois avec licence dans la Circonscription No. 1682 comprenant les terrains suivants dans la Province de Saskatchewan, sera offert à l'encan public sur une mise à prix de $3,418.85 comprenant les frais d'arpentage, à 2 heures p.m., Mercredi 11 Février 1914 à l'office de l'Agent du Bois du Dominion à Winnipeg.

La Circonscription boisée No. 1682, située dans la Province de la Saskatchewan comprenant quatre blocs, située dans les Towships 44 et 45, rang 10 et Towships 45, rang 11 ouest du 2ème Méridien, comprenant un acréage de 17.84 milles carrés plus ou moins ainsi que décrit sur un plan d'arpentage, approuvé par l'Arpenteur Général, daté du 8 septembre 1913 et classé au Département de l'Intérieur des Terres à Bois et à Foin.

L alicence ne sera accordée que lorsque le plein montant de l'achat et le loyer de la terre pour la première année auront été payés.

Les conditions de payment, le taux du loyer, etc., sont contenus dans les Règlements des Bois, une copie peut être obtenue sur demande au soussigné où à l'Agent du Bois de la Couronne, à Winnipeg. Une épreuve en bleu indiquant la situation de la Circonscription sera fournie sur demande.

B. L. YORK,
Contrôleur.
Branche des Bois et Gazons.
Département de l'Intérieur,
Ottawa 11 novembre 1913. 4

NOTICE

NOTICE is hereby given that application will be made at the next session of the Legislative Assembly of the Province of Manitoba for the passing of an Act to incorporate the Society of Mary, Province of St. Louis, St. Boniface, Manitoba.

Dated at Winnipeg, this Fifth day of December, A.D. 1913.

NOEL BERNIER.
Sollicitor for the Applicants.

A VENDRE

Nous avons reçu d'Ontario un choix de vaches de race Holstein, Jersey et Ershires, ces vaches devront donner veau sous peu. S'adresser à l'Ecurie de Vente, au coin du Chemin Ste-Marie et Ste-Anne. Venez examiner ce stock. Téléphone Main 5655.

MEECH & ARMSTRONG,
Propriétaires.

Soumissions

DES Soumissions cachetées, marquées "Tender for Plumbing and Heating" seront erçues par le soussigné jusqu'au jeudi 8 janvier 1914, à midi, pour el plombage et le chauffage des Bâtisses des Volailles, au Collège d'Agriculture, à Saint-Vital.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque accepté par la banque d'une valeur de au moins cinq pour cent du montant total de la soumission, lequel chèque sera confisqué au profit du Gouvernement Manitobain au cas ou la personne ou la Compagnie soumissionnaires refuserait de ratifier sa soumission par un contrât écrit ou qui après l'avoir fait négligerait d'en exécuter toutes les clauses.

Plans, spécifications et conditions du contrat et tous détails peuvent être consulté à l'Office de l'Architecte Provincial, No 261 Fort Street, Winnipeg.

Aucune soumission même la plus basse ne sera obligatoirement accepté.

W. H. MONTAGUE,
Ministre des Travaux Publics.
Winnipeg, déc. 29 1913.

Barbons et Mentons Bleus

Les barbons, c'est moi, c'est vous, monsieur, ce sont tous ceux qui gravitent autour de la cinquantaine et que sépare, de la génération montante, un fil, un simple fil: celui du rasoir. Car ils se rasent, les hommes de demain: l'armée des mentons bleus s'avance, innombrable, prête à remplacer dans la carrière ses barbons de pères aux poils grisonnants et démodés.

L'âge mûr est, on le sait, rebelle aux innovations; rien ne lui est plus pénible que de changer ses habiudes, de modifier l'aspect de sa physionomie. Il ne fallut pas moins de toute l'autorité de Bonaparte pour permettre au conquérant de l'Italie de faire couper les "salsifis" de ses soldats. Quelques-uns, non les moindres, résistèrent, et parmi eux le maréchal Moncey qui, toute sa vie, demeura fidèle au catogan et à la poudre. La première moitié du dix-neuvième siècle vit s'éteindre, les uns après les autres, les derniers fidèles de cette mode gracieuse qui paraissaient dépaysés et comme oubliés par la mort dans le monde nouveau créé par une révolution terrible dont ils avaient été acteurs ou témoins. C'étaient, suivant une expression peu respectueuse, les dernières perruques, comme nous serons nous-mêmes, dans quelques années, si Dieu nous prête vie, les derniers barbons.

* * *

La barbe, dans l'antiquité, était le symbole de la sagesse et de la force. Les Chaldéens, les Assyriens, les Hébreux, les philosophes de l'Inde avaient tous le menton recouvert d'une épaisse toison. Ils firent leurs dieux à leur image. Les Grecs les imitèrent jusqu'au temps d'Alexandre, époque à laquelle ils sacrifièrent leurs barbes pour les laisser repousser sous le règne de Justinien. Cette mode dura jusqu'à la prise de Constantinople. Quant aux Romains, Pline nous apprend qu'ils ne commencèrent à se raser qu'à partir de l'an de Rome 454.

En Gaule, les Francs ne laissaient croître que leurs moustaches. Clovis inaugura le port des barbes, mais mal lui en prit, car le vainqueur de Tolbiac ayant envoyé des ambassadeurs à Alaric pour l'inviter à venir, en signe d'alliance, lui toucher la barbe, le roi des Wisigoths saisit, au mépris de tout protocole, les envoyés du roi franc par les leurs et les tira violemment.

La barbe se porta plus ou moins taillée, mais entière, jusque sous le règne de Charlemagne. Ce grand empereur dont les chansons de geste célèbrent à l'envi la barbe "florie," n'hésita cependant pas à la sacrifier pour ne conserver que les moustaches. Mais, avec les terreurs de l'an mille, la barbe repoussa de plus belle. Le clergé, seul, demeura glabre, et, jusqu'au seizième siècle, plusieurs conciles interdirent la barbe aux ecclésiastiques Cette règle n'avant pas toujours été respectée, François 1er inaugura une ingénieuse mesure fiscale dont pourrait peut-être s'inspirer notre ministre des finances en mal de taxes nouvelles: la barbe ne fut plus seulement imposante, elle fut imposée, le roi de France ayant obtenu du Souverain Pontife un bref autorisant, moyennant impôt, les clercs à ne pas se raser.

Notre moyen âge proscrivit la barbe: à la bataille d'Hastings, les Normands rasés étonnèrent les Anglo-Saxons barbus qui les prirent, dit-on, pour une armée de prêtres.

Ce fut une brûlure que François Ier s'était faite à la lèvre qui remit la barbe en faveur. Les derniers Valois ne portèrent que la moustache et la mouche; Henri IV, conquérant son royaume, avait mieux à faire que de se raser; son fils Louis XIII revint à la mode des Valois en la modifiant légèrement, mais les anciens compagnons de guerre du Béarnais restèrent fidèles à la barbe, et c'est, croit-on, de cette époque que date l'expression de *barbon*.

La fin du dix-septième siècle vit disparaître toute trace de poils: ils étaient tous sur la tête, il n'en restait plus pour le visage, c'était l'époque des grandes perruques. Jusqu'à la fin de l'ancien régime, la barbe n'est plus portée que par les capucins; quant à la moustache, cirée et taillée de façon à laisser apparaître le dessin des lèvres, elle demeure l'ornement des La Tulipe, Sansquartier, Trompelamour et Vadeboncœur, héros modestes de l'ancienne France qui triomphèrent à Denain et à Fontenoy.

La Révolution vint: ce ne furent pas seulement les barbes qui tombèrent sous le "rasoir national" dressé en permanence sur la ci-devant place Louis XV; c'est alors que les officiers patriotes, pour ne point se distinguer de leurs hommes, laissèrent pousser leurs moustaches et de courts favoris.

Napoléon, même dans sa jeunesse, n'adopta jamais cette mode égalitaire qui eût altéré la pureté de son masque césarien, aussi interdit-il la moustache aux officiers de sa garde.

Les civils continuèrent de se raser pendant toute la première moitié du dix-neuvième siècle. Après 1830, pourtant, le mouvement romantique incita les artistes et les gens de lettres à se faire, "pour épater le bourgeois," des têtes historiques. Ce fût une extraordinaire poussée de moustaches en croc, de royales et de mouches. Les officiers, eux-mêmes, suivirent l'exemple qui se généralisa au cours du Second Empire.

Mais longtemps encore le port de la moustache demeura interdit à différentes catégories de professions telles que celles des gens de loi, des marins et des domestiques qui durent se contenter de favoris. L'interdiction des moustaches était même tellement rigoureuse pour les avocats que, sous l'Empire, Gambetta s'étant présenté pour plaider devant un tribunal, avec la lèvre supérieure fort ombragée, le président lui reprocha vertement son peu de respect pour la magistrature. Afin de ne pas compromettre la cause de son client, le futur tribun céda à un confrère son tour de plaidoirie et reparut quelques instants après, la lèvre rasée.

Cette déférence pour le tribunal lui valut les félicitations du président formaliste et le gain, peut-être, de son procès.

* * *

Maintenant, la barbe est libre; elle est même une de nos moins contestables conquêtes, mais sa rançon coûte cher, car pour la sauver du couperet, il n'a pas fallu moins de quatre révolutions et autant de changements de dynasties. Aussi, jusqu'en ces derniers temps, était-elle considérée comme un brevet d'homme libre: les gens de service la revendiquèrent, on s'en souvient, avec autant d'énergie qu'un bulletin de vote; seuls, les détenus, dans les maisons centrales, étaient tout à la fois privés de leurs moustaches et de leurs droits civiques. Mais on se lasse même des conquêtes les plus chèrement payées; la jeune génération qui, elle, n'a pas eu à lutter, comme ses aînées, pour le poil libre, paraît se désintéresser de plus en plus de cet ornement labial. Le "bec d'azur" se porte beaucoup depuis quelques années. Cette mode d'outre-mer qui sied fort bien aux profils de médailles, accentue parfois fâcheusement la vulgarité de traits qui eussent gagné à demeurer embroussaillés: les barbes tombent, dévoilant les masques, et ce n'est pas toujours suffisant pour nous consoler de l'ère du rasoir.

G. de Beaumont-Bernos.

LA FRANCE ET LES ALSACIENS

Il n'est pas douteux que l'affaire de Saverne a fourni l'occasion de mesurer toute l'étendue du fosséqui sépare la France et l'Allemagne. Mais, en même temps, elle a permis de faire quelques constatations heureuses, dont certaines ont particulièrement réjoui le cœur des partiotes.

La principale constatation (qu'a faite d'ailleurs la presse du monde entier) a trait à l'admirable tenue de l'opinion française, qui a donné là un exemple de dignité et de tranquille fermeté dont il est bien permis de se féliciter. Depuis quelques mois, on a éprouvé parfois la crainte que l'opinion publique française, excitée ou exaltée par tout ce qui s'était passé depuis Acadir, ne sût pas garder, en des circonstances difficiles, l'équilibre et le calme qui constituent une force plus nécessaire que jamais. Eh bien! en présence d'événements particulièrement douloureux, et, on peut le dire, exaspérants, personne ne s'est départi de la réserve la plus digne. Au parlement, dans la presse, dans le grand public, partout l'attitude a été la même. On a le droit d'y voir la promesse et presque l'assurance que le jour où, par delà la frontière, quelque coterie militaire allemande exaspérée chercherait à provoquer une catastrophe en créant quelque gros incident, nous n'irions plus donner tête baissée dans le panneau comme jadis. N'y a-t-il pas là une garantie pour l'avenir ?

Ce calme parfait tient à beaucoup de causes, mais nous avons indiqué déjà une des principales. Elle doit être cherchée dans le sentiment, de plus en plus développée dans l'élite française, que la France a surtout à l'égard des Alsaciens de grands devoirs, dont le premier est de toujours subordonner son attitude et ses démarches à leur intérêt réel et immédiat. Toute manifestation intempestive dans une circonstance telle que celle-là n'aurait pu que compromettre les chances que les habitants des provinces conquises ont d'obtenir le traitement dû à une population civilisée. La discrétion dont fait preuve le peuple français est le plus réel et le plus clair témoignage qu'il puisse donner de son amitié inébranlable et de sa délité persévérante.

Le gouvernement français également a su adopter l'attitude la plus intelligente et la plus digne. M. Pichon a su manœuvrer avec un tact parfait. Il aurait pu s'emparer du propos scatologique tenu par le lieutenant von Forstner sur le drapeau français pour greffer un incident international sur l'affaire intérieure de Saverne. Avec infiniment de raison, il a préféré donner un caractère privé aux observations qui ont été faites à Berlin, et les déclarations de M. de Bethmann-Hollweg au reichstag peuvent être tenues pour une sorte d'excuses. La diplomatie française, qui n'est pas pointilleuse, n'insistera sans doute pas plus avant. L'heureux exemple qu'elle donne servira peut-être de précédent. Il est permis d'espérer que si, un jour, il arrivait encore que quelques pochards se colletassent avec des noctambules allemands, le gouvernement impérial se rappellerait l'attitude adoptée par le gouvernement français dans un cas infiniment plus grave et ne transformerait pas en affaire d'Etat un fait divers banal. La courtoisie et la mesure appellent la courtoisie et le mesure.

Naturellement on suit à Paris avec un intérêt extrêmement vif, les événements politiques allemands. On se réjouit de constater que l'immense majorité de l'opinion allemande s'est insurgée contre un militarisme brutal. Peut-être même d'aucuns s'exagèrent-ils un peu les conséquences heureuses qui pourraient résulter, en ce qui concerne les rlations franco-allemandes, de ce conflit entre ce que le *Temps* appelle les deux Allemagnes. Mais il n'y a peut-être pas que des conclusions décourageantes à tirer de ces déplorables incidents. L'Europe du XXe siècle est assurément travaillée par de bien puissantes forces de barbarie. Ne fermons cependant pas les yeux sur les forces qui peuvent être mises au services de la civilisation et du droit.



Toute personne se trouvant seul chef de famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, dans la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter à l'agence ou à la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence à certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du futur colon.

Devoir—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'ou moins 80 acres possédée uniquement et occupée par lui ou par son frere ou sa sœur.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien aura la preemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix, $3.00 l'acre. Devoir —Devra résider six mois chaque année au cour de six ans à partir à partir de la date de l'entree du homestead—y compris le temps requis pour obtenir la patente du homestead, de cultiver cinquante acres en plus.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon en ne pouvant obtenir sa préemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix, $3.00 l'acre.

Devoir—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver cinquante acres et bâtir une maison valant $300.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur

N. B.—La publication non-autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

Soumissions pour les Approvisionnements Indiens.

DES Soumissions cachetées adressées au soussigné et marquées sur l'enveloppe "Tender for Indian Supplies" seront reçues au département jusqu'au mardi 6 janvier 1914 à midi, pour la livraison des approvisionnements aux indiens pendant l'année fiscale se terminant le 31 mars 1915, droits payés à divers points au Manitoba, Saskatchewan et Alberta.

Des formes de soumissions contenant tous les détails peuvent être obtenues sur application au soussigné. Aucune soumission même la plus basse ne sera obligatoirement acceptée.

Les journaux insérant cet avis sans autorisation préalable du Département ne seront pas payés.

DUNCAN C. SCOTT,
Député Surintendant Général des Affaires Indiennes.
Département des Affaires Indiennes,
Ottawa, Ont., 1 décembre 1913.



Chez Nous et Autour de Nous

Un grand nombre d'hommes qui sont sans travail à Regina menacent de faire du trouble si on ne leur donne pas d'ouvrage. La police et les citoyens ne sont pas sans inquiétude.

Cette semaine au Théâtre Walker l'opérette "Robin Hood"; matinée samedi à 2.30 hrs. La semaine prochaine il y aura double programme. Le strois premiers soirs, Alice Lloyd et Frank Fogarty; les tois autres soirs, Miles G. Desleys, dans la "Petite Parisienne". Les prix seront de $3.00 à 50c. La saison de grand opéra commencera le 2 février; les billets sont déjà en vente et l'on reçoit les ordres par la malle.

Il y aura sortie du club de raquettes "Le Voyageur", lundi prochain. Le 21 janvier il y aura sortie avec les clubs de Winnipeg, que l'on s'y prépare.

La conférence St. Vincent-de-Paul fait beaucoup pour ceux qui souffrent depuis le commencement du froid; souffrance encore augmentée par le manque de travail.

Le ministre des chemins re fer à Ottawa presse les entrepreneurs qui ont en mains la construction du chemin de fer de la Baie d'Hudson. Le ministre des chemins de fer voudrait que cette ligne fut prête pour le transport de la récolte de l'ouest en 1915; c'est-à-dire que l'ouvrage prendra encore un an et demi.

Le magistrat MacDonald vient de condamner un individu du nom de Frank Dolski à trois mois de prison pour port illicite d'un pistolet. C'est un bon jugement. Dans le moment surtout, on ne peut prendre trop de précatuions.

Les autorités municipales de Saint-Boniface et de Winnipeg, ont eu une réunion conjointe jeudi dernier au sujet du pont Provencher. Quelle part de ce pont Winnipeg paiera-t-elle? Jusqu'à présent on n'a pu arriver à une entente. Le Conseil de ville de Winnipeg n'a jamais été particulièrement généreux pour Saint-Boniface. Il est probable que nous aurions plus de succès si nous étions en négotiations avec les grands marchands de Winnipeg, qui ont à Saint-Boniface et dans les municipalités situées à l'est de la rivière Rouge un marché rémunérateur.

La Société des Artisans Canadiens-français de Saint-Boniface a décidé d'organiser des parties de cartes qui commenceront le 13 janvier et se continueront les 27 janvier, 10 et 24 février, les 10 et 24 mars. A chaque soirée, il y aura des prix pour les gagnants parmi les messieurs et dames, ainsi que des prix de consolation. Il y aura de plus des prix de série et toutes les personnes qui assisteront à cinq soirées de la série, ainsi que les trois dames et messieurs qui auront gagné le plus de points dans la série auront le droit de prendre part au tirage de ces prix. Les membres de la Société ont la permission d'amener leurs amis à ces soirées. Tous sont invités à ces soirées, afin de contribuer ainsi au succès de l'organisation. Ces soirées se tiendront dans la salle Leclerc, à 8 heures p.m.

Les cadets du Sacré-Cœur, sous la direction si dévouée de M. l'abbé Messier, sont très actifs. Patinage et hockey sont à l'ordre du jour chez eux. Ils joueront probablement une partie contre un club de la ville de Saint-Boniface jeudi soir sur leur patinoir.

M. Félix Lemoine, marchand de Ste Agathe Man. est parti le 8 janvier pour un voyage dans la province de Québec et les Etats-Unis, accompagné de son fils Arthur, ancien conseiller de la municipalité de Ritchot. Ils seront de retour dans cinq ou six semaines.

Le Club de Hockey de Saint-Boniface jouera lundi prochain avec les Civics, à l'Auditorium à 8.30 hrs. Admission 25 cts.

La démolition du vieil immeuble du coin des rues Main et Water, à Winnipeg, a été suivie avec intérêt par les anciens. C'était autrefois la résidence Schultz. Les ouvriers d'aujourd'hui admirent l'excellence, de la main-d'œuvre de 1868: les poutres sont équarries à la main et toute la charpente indique une grande habileté de la part de ceux qui montèrent cette maison.

Une nouvelle tombée de neige a commencé jeudi matin. Nous avons maintenant à peu près l'apparence de l'hiver.

M. R. C. Henders, a été ré-élu président de la Manitoba Grain Growers Association, à Brandon.

Les armes à feu volées la semaine dernière au magasin Hingston-Smith de Winnipeg ont été retrouvées mercredi soir dans le nord de la ville. Il y a eu plusieurs arrestations de faites. Le maire Deacon et les autorités de Winnipeg font des efforts considérables pour limiter la vente des armes à feu et des instruments tranchants. C'est encore la meilleure politique à suivre: moins il y aura d'armes à feu et de couteaux, moins l'on tirera du pistolet et l'on jouera du couteau.

Un nommé Slocum, autrichien, a été assailli sur la rue Marion à l'est de l'avenue Taché, mercredi soir. Un individu lui a demandé de l'argent, et, pour hâter l'opération, s'est servi d'une barre de fer, qu'il a assenée sur la tête de Shokum. Shokum a été transporté à l'hôpital assez gravement blessé. Pendant ce temps-là, un autre assaut, à peu près du même genre, se produisait à Winnipeg, sur la rue Higgins.

M. J. T. Haig, vient d'être nommé président de la Commission Scolaire de Winnipeg.

Un cultivateur de Morden a trouvé l'autre jour une de ses poules avec six petits poulets. La poule s'est trompée de saison, évidemment, mais le cultivateur, propriétaire de la couvée a placé toute cette intéressante petite volaille dans des quartiers bien chauffés.

M. George Bury, vice-président du C.P.R. pour les lignes de l'ouest, et l'ingénieur en chef Sullivan, sont actuellement en conférence avec Sir Thomas Shaughnessy, à Montréal. Il est question de dépenser à peu près un cent millions de piastres dans l'ouest cette été pour améliorer les lignes du C.P.R. Cela comprendra, entre autre choses, une double voie entre Sudbury et Port Arthur, entre Port Arthur, Calgary et Vancouver, entre Brandon et Calgary. Une double voie aussi à la passe Rogers, une double voie entre Revelstoke et Vancouver; une ligne entre Sedgewick et Edmonton; deux lignes de Bassano à Swift Current. Evidemment le C.P.R. n'a pas l'intention de se laisser distancer par les autres compagnies rivales.

Il est de nouveau question d'une ligne électrique entre Transcona et Winnipeg. Le maire Watt de Transcona vient d'informer ses conseillers que les avocats de la ville et les avocats de la compagnie préparent en ce moment un contrat. On ne dit pas quelle route sera suivie.

Le climat fait des farces sans pareilles cette année dans l'ouest. Ainsi la semaine dernière les policiers de la ville de Regina se promenaient dans les rues sans leurs paletôts de fourrure; au Country Club on jouait au golf.

Le dîner annuel des vieillards de l'Hospice Youville aura lieu mercredi prochain. Les personnes qui désireraient faire cadeau de victuailles ou de desserts sont priées de faire parvenir leurs dons aux Dames Patronnesses suffisamment à temps pour qu'ils puissent être envoyés à l'Hospice, mardi prochain.

Le froid se fait sentir sérieusement à Toronto. La température est descendue entre 40 et 50 degrés en-dessous de zéro, ce qui ne s'était vu depuis longtemps. Félicitons nous donc de notre douce température actuelle.

Le feu a détruit la nuit passée cinq manufactures à Toronto, parmi lesquelles nous pouvons signaler la W. K. Rankin's Excelsior Packing Manufactory, la Parker Bros. wood turners, la Compagnie de Bois de Toronto, l'Ebénisterie R. Lembke. Les dégâts se montent à plus de $80,000, il y a assurance pour $50,000.

M. et Mme R. Rochon, de Keewatin sont à Saint-Boniface en visite chez leur beau-frère, M. Pierre DeGagné. Ils sont très heureux de la cordiale réception qui leur a été faite et émerveillés de la prospérité de la Cité de Saint-Boniface.

Les gagnants de la première partie de Pedro à la salle des Artisans furent:—prix des Dames, offert par M. Avila Ferland, Mme Ernest Pelletier. Consolation Mlle Desourdi. Prix des Messieurs offert par M. G. Lavoie, M. A. C. LaRivière. Consolation, M. Avila Ferland. La deuxième partie se jouera le 27 janvier; le même soir aura lieu l'élection des officiers pour 1914.

Renseignements généraux sur le Théâtre Walker

Les soirées commencent à 8.30 hrs
Les matinées à 2.30 hrs.

Les billets sont en vente au bureau du théâtre, de 10 hrs. a.m. à 10 hrs. p.m. Le téléphone pour billets réservés est: 2520 Garry; les billets sont retenus jusqu'à 6 hrs. p.m. seulement; les vestiaires sont situés côté droit du foyer, au premier; du côté gauche au balcon; les manteaux y sont gardés par les femmes de service.

Eruption Volcanique et Tremblement de Terre au Japon

La ville japonaise Kagoshima, dont la population était de 60,000 âmes au dernier recensement a été presque entièrement détruite par une terrible éruption volcanique. Toutes les rues sont couvertes de cendres et de pierres. Les pertes de vie se comptent par centaines, les autorités déclarent qu'il sera impossible de calculer l'importance du désastre avant plusieurs jours.

L'éruption fut accompagnée de nombreux et répétés tremblements de terre qui augmentèrent encore la panique. La cité eut été dans l'obscurité la plus complète si les flammes du volcan ne l'eussent éclairé quelque peu de leurs sinistres lueurs.

Au College

Tous les collégiens sont revenus au gîte pour six mois. Ils n'ont pas dit "Enfin" ! en rentrant, ils n'ont pas dit "Hélas !" non plus. Tout contents qu'ils étaient d'être à la maison parmi les leurs, ils ont peut-être eu là-bas des nostalgies de collège, comme ce jeune tambour dont nous parle Daudet, qui à la caserne ne songeait qu'a s'en aller, mais retourné au village en congé, parcourait les sentiers, tapant sur sa peau d'âne et, mélancolique, rêvait à sa chère caserne. Oui, lorsque tous étaient dispersés aux quatre vents du ciel, de tous les points de l'horizon on sentait leur pensées accourir, se diriger toutes vers un seul but et se rencontrer au collège.

Ah ! oui, vite!—On espère avoir un orchestre de première qualité au collège avant longtemps. Comme les ressources ne manquent pas, on s'attend à ce qu'on commence bientôt; d'autant plus que nous avons un directeur en vue qui ne laisserait pas traîner les choses en longueur s'il y mettait la main.

Un oubli.—"Oh les typographes !" entend-on dire souvent. "Quelles coquilles et quels oublis ne se permettent-ils pas, ces typesla ?" Et on leur jette la pierre.—Les clavigraphistes sont aussi coupables parfois. Ainsi, le dactylographe qui a écrit la liste de ceux qui ont généreusement donné pour notre tournoi athlétique s'est permis d'omettre le nom de M. Gustave Maher, de la Cie. Lamontagne & Maher. Nous tenons à réparer cet oubli, car M. Maher est l'un de nos amis les plus sincères.

Chez nos joueurs.—Les élèves ont recommencé leurs pratiques de hockey avec entrain et l'équipe promet d'être aussi "dure à cuire" que celle de l'année dernière. Déjà les joueurs se sentent prêts à lutter contre les équipes des autres collèges de Winnipeg et, comme par le passé, à vaincre malgré toutes les décisions des arbitres. Dimanche dernier, elle a rencontré quelques joueurs d'en dehors et les a défaits. On s'attend donc à une joute brillante pour mardi.

Heureuse initiative.—Le professeur de Versification, malgré toute sa besogne, a inauguré un cours d'Histoire de la Littérature Française qu'il joindra deux fois par semaine à l'analyse des auteurs français. Ce que ses élèves vont être savants... Langue d'*oc*, langue d'*oil*, troubadours et trouvères, chansons de gestes, etc., lecteurs du *Manitoba*, vous doutiezvous que ces choses-là ont existé dans la vieille France, un peu après l'heureuse époque où filait Berthe au grand pied, lorsque bataillaient les paladins antiques...?

Société St. Jean-Baptiste de Saint-Boniface

Dimanche dernier a eu lieu l'élection des officiers de la Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Boniface.

Le résultat de l'élection a été le suivant:

Président— M. A. Potvin.

1er Vice-président—M. J. A. Beaupré.

2nd Vice-président — M. Noël Bernier.

Secrétaire—M. Alexandre Bernier.

Secrétaire-correspondant — M. Wm. C. Raymond.

Trésorier—M. J. C. Dussault.

Assistant-trésorier — M. Arthur Prendergast, Jr.

Commissaire Ordonnateur— M. Chs. Cusson.

Assistant Commissaire Ordonnateur—MM. David Senez et J. A. Charette.

Comité de Régie—MM. J. A. Cusson, Alexandre Larivière, J. A. F. Bleau, Dr F. Lachance, Ed. Guilbault, J. A. Marion, Dr N. A. Laurendeau.

M. Potvin, le nouveau président, après avoir remercié l'assemblée de l'honneur qui lui était fait dit quelques mots à propos de différents sujets qui devront faire le sujet des délibérations de la société durant l'année, en particulier des quatre points suivants:

(a) De la meilleure façon de coopérer à l'œuvre du monument LaVérendrye.

(b) De l'opportunité de faire figurer Saint-Boniface dans l'œuvre du monument Cartier.

(c) L'établissement d'une caisse nationale d'économie.

(d) La meilleur manière de coopérer à l'œuvre de la société provinciale de Saint-Jean-Baptiste.

Colonie Suisse

Dans son assemblée générale la Société Suisse de Bienfaisance a décidé de demander son incorporation au Gouvernement Provincial en vertu de l'Acte concernant les Associations de bienfaisance.

De nouveaux statuts et règlements ont été adoptés.

Les fonctionnaires suivants ont été nommés:

Directeurs—MM. John Erzinger, Sr., (Consul Suisse); A. Hubeli et A. Marcuard.

Comité.—MM. M. A. Baroni, président; A. L. Monnin, vice-président; F. Galliker, secrétaire-archiviste; P. Schleicher, secrétaire caissier; A. Marcuard, trésorier.

Réviseurs.—MM. A. Etter, F. Schmitt, H. Scholl, MM. Erzinger et Riedle ont été acclamés membres d'honneur.

Krafchenko

Voilà un bandit qui fait parler de lui! On l'avait arrêté il y a un mois, après plusieurs jours d'une chasse sensationnelle, sur l'assurance qu'il était le murtrier qui avait assassiné M. Arnold, le banquier de Plum Coulee. Et samedi matin, à trois heures,—quelques heures seulement après qu'il eut été envoyé aux assises,—Krafchenko s'évadait de prison.

Deux policiers le gardaient dans une vaste cellule. Il avait refusé de se coucher et se promenait nerveusement de long en large, au fond de la pièce. Les policiers le croyaient en proie à l'inquiétude et à l'anxiété en face de l'avenir, ils causaient entre eux des témoignages divers entendus à l'enquête. Lui les habituait petit à petit à le voir marcher au fond de la pièce. Soudain il produisit un pistolet qu'il braqua sur eux, et il leur dit d'une voix basse: "Levez les mains; je dois sortir d'ici ou mourir. Pas un cri, ou je tire." Les constables, pris par surprise, levèrent les mains. Il les força à retraiter ainsi jusqu'à une garde-robe, dont il ferma la porte. Puis, se ravisant, il se fit jeter la clef de la cellule et les refoula de nouveau dans la garde-robe, en les pointant de son arme; leur enjoignit de ne donner aucune alarme pendant dix minutes, sinon il reviendrait et tous trois mourraient. Krafchenko, le regard déterminé, tourna la serrure de sa prison, traversa un corridor et se rendit à la Galerie des Malfaiteurs. Là, il brisa la patte d'une table, y attacha une corde, mit ce baton en travers d'une fenêtre de l'extérieur et se laissa cheoir dans la rue. La corde était faible, et se cassa au moment où à mi-chemin entre le troisième étage et le sol. Krafchenko tomba cependant sur ses pieds; sans perdre une seconde il monta dans un automobile qui l'attendait à quelques verges. L'automobile était sous pression et partit... Pendant ce temps les deux constables, là-haut, sortaient de leur garde-robe et lançaient ce cri dans toute la prison: *Krafchenko s'est évadé !*

En un moment toute la police fut sur pied. On sonna les alarmes électriques distribuées dans toutes la ville; la patrouille, mise au courant, fouilla tous les automobiles de la rue; puis on visita les garages, on plaça des gardes à tous les ponts de Winnipeg, on lança des automobiles dans toutes les directions, on télégraphia partout à deux cents milles à la ronde.

Mais pendant ce temps-là, l'évadé courait toujours...

Simultanément les journaux annonçaient au public cet événement sensationnel.

Plus tard, des éditions spéciales apprenaient à la foule que Krafchenko avait pris la route de Headingley en faisant du cinquante milles à l'heure et que les deux polices provinciale et municipale avaient fait le *net* autour du fugitif, de sorte que son arrestation ne serait qu'une question de temps.

Cette chasse à l'homme dure depuis déjà cinq jours et on ne tient pas encore le bandit. On peut même craindre que l'arrestation , si elle a lieu, ne se fasse pas sans effusion de sang; car Krafchenko sait maintenant, ayant entendu la preuve de l'enquête préliminaire, qu'on a en mains tout ce qui est nécessaire pour l'envoyer à la corde. Et mourir de la corde dans quelques mois, ou mourir maintenant, c'est tout comme—avec peut-être des avantages pour le second mode.

Le Procureur-général a promis une somme de cinq mille piastres à quiconque donnera le renseignement qui produira l'arrestation de l'accusé; deux mille piastres à celui qui révèlera ses complices et les fera amener au poste. La Cité de Winnipeg offre de son côté cinq milles piastres pour la capture du bandit.

Le gouvernement Roblin a nommé une commission d'enquête composée de l'honorable Juge-en-Chef Mathers, et de M. E. Anderson, K.C., comm eavocat de la Couronne, pour établir les responsabilités de l'évasion. Cette enquête, le public la veut; il la veut complète. Car on se pose des questions. Qui a fourni ce pistolet et cette corde à Krafchenko?

Pourquoi a-t-on mis cet homme reconnu comme extrêmement habile et dangereux dans une chambre voisine d'un corridor libres de tout barreau? Pourquoi n'a-t-on pas muni d'armes les gardiens enfermés dans la celleule? Si cette prison est une prison faite plutôt pour des pochards et de modestes voleurs plutôt que pour des brigands audacieux, pourquoi n'a-t-on pas envoyé celui-là à la prison provinciale?

Voilà des questions qu'on pose naturellement, bien qu'on ne soit pas du métier. La police de Winnipeg ne sort pas grandie par cette aventure.

Si on avait commis de telles négligences à Saint-Boniface !

Cependant, le temps n'est pas tant aux récriminations qu'à l'action. Il faut aider la police en sympathisant avec elle—et si le hazard mettait quelque renseignement sur notre route, faire parvenir ce renseignement à la Force. Nous sommes infestés en ce moment de voleurs et de tireurs de pistolets. Malgré la faute d'imprévoyance commise peut-être par le poste de Winnipeg, il faut être reconnaissant à tous les policiers de la province d'affronter les balles des scélérats afin que le public soit en sûreté.

Quelques remarques lues dans des journaux de Winnipeg, nous amènent à dire ceci: Il est regrettable qu'un certains endroits, on donne à ce bandit de Krafchenko une physionomie de héros et qu'on en fasse un type de roman. On dit que des femmes de Winnipeg manifestent de l'admiration pour ce malfaiteur. Cette disposition d'esprit est absolument condamnable; elle est de nature à créer une ambiance malsaine; elle est injuste pour ceux qui sont de protéger nos vies et nos biens. La vérité, c'est que Krafchenko est un vil brigand qui a volé toute sa vie, au Canada, en Australie, aux Etats-Unis, en Europe. Il a connu plusieurs géôles. On l'accuse en ce moment d'avoir assassiné un banquier qui voulait défendre l'argent de ses maîtres. Nous ne voyons guère où il y a de quoi faire de la sympathie pour ce sale individu. Nous admettons tous que Krafchenko est doué d'une espèce d'intelligence et d'une espèce de crânerie qui lui permetent de commettre le crime et avec aise, mais cette intelligence et cette crânerie sont de la dépravation.

Il faut se garder soi-même contre les admirations qu'on est parfois tenté de donner à ces malfaiteurs. La vie n'est pas un roman, et quand le sang des honnêtes gens coule, on est en danger de couler, on n'a pas le droit de faire des minauderies à ceux qui font couler ou menacent de faire couler ce sang.

Feu Mme Collin McDougall

Madame Colin McDougall, née Lagimodière, est décédée à Lorette, Manitoba, lundi dernier, à l'âge de 73 ans.

Les obsèques ont eu lieu ce matin, à Lorette.

Madame McDougall était la petite fille de Marie-Anne Gaboury, première canadienne du Nord-Ouest. Par son père, Benjamin Lagimodière, elle était une proche parente de Louis Riel. Elle était aussi la sœur de M. Elzéar Lagimodière, un des chefs du mouvement de 1869-70, et tante de M. William Lagimodière, ex-M.P.P. et de M. Michel Lagimodière, propriétaire de l'Hôtel Québec.

Madame McDougall était une femme supérieure et sa mort cause un grand deuil à Lorette où elle était très aimée et très respectée.

Elle y laisse son époux et ses quatre enfants: William, Joseph, Marie-Jeanne et Rose-Anna.

A la famille éprouvée, nous offrons nos plus vives sympathies.

DECES

Nous enregistrons avec regret la mort, survenue vendredi, de Sœur Marie-du-Sacré-Cœur, religieuse de la Congrégation des RR. Sœurs Oblates de Marie-Immaculée. La religieuse défunte portait avant son entrée au couvent le nom de Laurette Gagné; elle était fille de M. et Mme Liguori Gagné, de cette ville.

La dépouille mortelle a été exposée à la Maison-Chapelle, où un grand nombre d'amis de la communauté et de la famille ont été prier.

Les funérailles ont eu lieu lundi matin à la Maison-Chapelle. L'assistance éait très considérable. Le service a été chanté par M. l'abbé J. H. Prud'homme, et Sa Grandeur Mgr l'Archevêque a chanté l'absoute.

Au chœur étaient représentés les RR. PP. Jésuites et Oblats, le Séminaire, les RR. Sœurs Grises et les Sœurs Noires.

Les porteurs étaient MM. J. A. Beaupré, Jos. Chabot, Zotique Bertrand, M. l'Inspecteur Brunet, Son Honneur le Maire Lachance et le Dr Laurendeau.

Nous offrons à M. et Mme Gagné, leur famille, et la Congrégation des Oblates, l'expression de notre vive sympathie.

On a aussi annoncé au prône, dimanche, la mort de Madame Damase Dumouchel, de Montréal, mère de Madame J. T. Dumouchel, de Saint-Boniface.

Madame Dumouchel, prévenue par le télégraphe, avait eu le temps de se rendre à Montréal, où elle est arrivée à temps pour fermer les yeux à sa mère. La famille en deuil voudra bien accepter l'assurance de notre cordial sympathie.

Le Concert Helie

Nous rappelons à nos lecteurs et à nos lectrices que c'est mardi prochain, le 20 du courant, que M. Hélie, notre tenor canadien-français, donnera son concert dans la salle Trinity, coin des rues Graham et Smith. Nous répétons ce que nous avons déjà dit : Ce concert est l'un de ceux que nous pouvons recommander à nos lecteurs, parce que M. Hélie est un artiste de talent; parce que, de plus, c'est un compatriote qui nous fait honneur dans la musique. Il sera assisté de Madame Olga Simonson Nickle, élève du violoniste Camille Couture. L'auditoire de M. Hélie devrait se recruter pour une bonne partie parmi la population de langue française de Saint-Boniface et de Winnipeg.

Les billets sont en vente à la maison J. J. H. McLean, 329 Avenue du Portage, Winnipeg et à la tabagie Leclerc, Avenue Provencher, Saint-Boniface.

PROGRAMME

1. Hosanna... ... ...Granier
Aubade, from "Le Roi d'Ys"...Lalo
I love you... ... ...Sobeski
Louis S. Hélie
2. Concerto "Andante et Finale" ... ...Mendelsohn
Mrs Olga Simonson Nickle
3. La Fleur "from Carmen"....Bizet
Un doux lien... ... ...Delbruck
Four Leaf Clovers... ... ...Parker
A Birthday... ... ...Cowen
Louis S. Hélie

INTERMISSION

4. Pour mieux t'aimer... ...Jane Vieu
Viens avec nous petit, from "La Vivandière"... ... ...Godard
J'ai pleuré en rêve... ... ...G. Hue
Priez, Aimez, Chantez... ...Gregh
Louis S. Hélie
5. Humoreske... ... ...D. Vorak
Liebesfreud... ... ...Kreisler
Mrs Olga Simonson Nickle
6. Love is a bubble... ... ...Allitsen
Expectancy... ... ...F. Laforge
Oh ! si les fleurs... ... ...Massenet
Air from "Pagliacci"...Leoncavallo
Louis S. Hélie

Concert et Partie de Cartes

Donnés par
La Fanfare Laverendrye
Mardi le 20 Janvier, 1914
Dans la
Salle De L'Ecole Provencher

En Marche—Pas Redoublé—F. Boisson—Fanfare.

Poëte et Paysan, Ouverture—Piano C. T. Suppé—Mlle Clarisse Dion.

Marche Progressive—A. T. Worthington—Orchestre.

Duo pour Cornet et Baryton—L. P. Laurendeau—Fanfare.

Silver Threads among the Gold—H. P. Danks—Mme L. Rochon.

Marche du Cortège Royal (de Si J'étais Roi)—A. Avam—Chœur de la Cathédrale.

The Thorougbred—Marche—H. Englemann—Orchestre.

Face to Face—Sacred Song—Herbert Johnson—Paul Taillefer, tenor.

The Charger—Galop—L. P. Laurendeau—Fanfare.

Accompagnateur—Mlle Alice Beaudry.

Directeur—M. Paul Salé.

Le piano a été gracieusement fourni par la John Little Piano Agency.

Prof. Paul Salé agent pour les John Little Pianos.

Il y aura concert sacré au profit des Orphelins donné par la Fanfare La Vérendrye dans la salle de l'Hospice Taché dimanche 1 février 1914 à 3.30 p.m. Tousont invités. Collection à la porte.

J. Chamberlain

New-York.— Joseph Chamberlain, a décidé d'abandonner définitivement le parlement à la prochaine élection générale, après avoir été membre de la Chambre des Communes continuellement depuis 1876, et toujours comme représentant de la ville de Birmingham.

Dans la lettre qu'il vien d'adresser au président de l'Association unioniste de Birmingham, M. Chamberlain dit :

"Avant de partir pour le sud de la France je crois de mon devoir de vous faire connaître la décision que j'ai prise à la prochaine élection générale. Ce n'est pas sans un profond regret que je romprai des relations qui durent depuis trente-sept ans et dans lesquelles je n'ai trouvé chez mes commettants que confiance et encouragement; mais je reconnais que je ne puis plus être utile au parlement et je sens que la ville de Birmingham et particulièrement le district de Birmingham-ouest ont besoin de se procurer les services d'un homme plus jeune qui pourra prendre une part active aux luttes parlementaires et vous aider à maintenir la suprématie de la cause unioniste dans nos régions."

PETITES ANNONCES

UNE BELLE SEANCE

Jeudi le 8 janvier, l'Académie Saint-Joseph de Saint-Boniface présentait ses hommages à Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Saint-Boniface. C'était en l'anticipation des fêtes anniversaires du sacre de Sa Grandeur. L'auditoire était considérable. Mgr l'Archevêque a fait une magnifique allocution.

Il y a eu aussi présentation de médailles. Nous aurions voulu donner la liste complète des heureuses gagnantes et le programme de la très intéressante fête, l'abondance des matières nous oblige à remettre cette impression à la semaine prochaine.